



Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le programme politique et la planification des dépenses d'investissements 2006 - 2009

(Du 26 octobre 2005)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 157 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 17 mai 1972, nous vous adressons notre rapport d'information relatif au programme politique pour les années 2006-2009. Conformément aux dispositions réglementaires, ce document est accompagné de la planification financière des investissements concernant les projets d'équipement dont nous souhaitons la réalisation durant cette période.

Le présent rapport constitue le premier programme politique présenté à votre Autorité. C'est en effet le 3 février 2003 que la modification de l'article 157 du Règlement général a été adoptée par le Conseil général, par 18 voix sans opposition, suivant en cela une proposition unanime de la Commission spéciale de 15 membres, chargée d'étudier la révision partielle du Règlement général de la commune de Neuchâtel. Ce nouveau document permettra, d'une part, de fixer des options politiques et de définir des stratégies propres à atteindre, à terme, des objectifs. Il facilitera, d'autre part, le travail de l'Administration et complètera, dorénavant, la planification financière des investissements, traditionnellement élaborée à votre intention depuis la période législative 1967-1971.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à prendre acte de notre programme politique et de la planification des dépenses d'investissements 2006 - 2009.

Neuchâtel, le 26 octobre 2005

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Antoine Grandjean

Rémy Voirol

Table des matières

A. Programme politique

1. Appréciation de la situation	1
1.1. Un nouveau paradigme national: les politiques d'agglomération	1
1.2. Un cadre de vie de qualité	2
1.3. Une situation économique difficile	3
1.4. Une situation sociale dégradée	4
1.5. Un potentiel de développement	5
1.6. Le rôle de la ville dans l'agglomération	5
2. Les grands axes de développement	6
2.1. Politique d'agglomération : la Ville prestataire de services	6
2.2. Développement économique indispensable	6
2.3. Cohésion sociale et sécurité	6
3. Les projets	7
3.1. De la collaboration intercommunale	7
3.1.1. Institutions	7
3.1.2. Le rôle de la Ville	7
3.1.3. Mesures	8
3.2. Politique budgétaire et finances communales	8
3.2.1. Cadre légal	8
3.2.2. Cadre financier réformé	8
3.2.3. Coût de la fonction de centre d'agglomération	9
3.2.4. Investissements et endettement	9
3.2.5. Réformes structurelles	9
3.2.6. Reconstitution de la fortune nette	10
3.2.7. Fiscalité	10
3.2.8. Institutions	12
3.2.9. Accueil	12
3.2.10. Activités économiques / emplois	13
3.2.11. Administration	15
3.2.12. Mesures	16
3.3. Aménagement du territoire	16
3.3.1. Base réglementaire confirmée	16
3.3.2. Entretien du patrimoine immobilier	17
3.3.3. Amélioration de la liaison ville / lac	17
3.3.4. Mise en valeur du centre historique	17
3.3.5. Valorisation et développement de l'habitat	17
3.3.6. Entretien des infrastructures techniques	18
3.3.7. Mesures	18
3.4. Transports	19
3.4.1. Trafic d'agglomération	19
3.4.2. Plan directeur de la mobilité douce	19
3.4.3. 3 ^{ème} étape du plan de stationnement	20

3.4.4.	Liaisons ferroviaires	20
3.4.5.	2 ^{ème} train de mesures en faveur d'une mobilité durable	20
3.4.6.	Plan de mobilité professionnelle	20
3.4.7.	Mesures	21
3.5.	Politique de sécurité et cohésion sociale	21
3.5.1.	La protection de la population par la collaboration	21
3.5.2.	La prévention sous toutes ses formes	22
3.5.3.	Police de proximité	22
3.5.4.	Renforcer l'interface Autorités – population, par l'intégration	22
3.5.5.	Accueil extrafamilial de jour	23
3.5.6.	Mesures	24
3.6.	Le guichet social	24
3.6.1.	Réorganisation	24
3.6.2.	Mesures	25
3.7.	L'énergie	25
3.7.1.	Un milieu en mutation	25
3.7.2.	Garantie la sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement	26
3.7.3.	Développer les prestations multi-énergies à l'échelle de l'agglomération	26
3.7.4.	Mesures	26
3.8.	Loisirs	27
3.8.1.	Sports	27
3.8.2.	Culture	27
3.8.3.	Mesures	28
4.	Conclusion	29
1.	Introduction	30
2.	Historique : la planification 2001 - 2004	31
2.1.	Effet sur l'endettement	31
2.2.	Evolution de la charge d'intérêts	32
3.	Planification financière 2006 - 2009	33
3.1.	Principales réalisations du patrimoine administratif	34
3.2.	Principales réalisations du patrimoine financier	35
3.3.	Répartition par domaine	36
3.4.	Répartition annuelle	36
3.5.	Financement	37
3.6.	Effet sur l'endettement	37
4.	Conclusion	38
5.	Inventaire des investissements détaillés	39

A. Programme politique

1. Appréciation de la situation

1.1. Un nouveau paradigme national: les politiques d'agglomération

Depuis l'entrée en vigueur en 2001 du nouvel article 50 de la Constitution fédérale, la Confédération doit tenir compte des conséquences éventuelles de ses activités sur les communes et prendre en considération la situation particulière des villes, des agglomérations urbaines et des régions de montagne. Sur la base de cette disposition constitutionnelle, le Conseil fédéral a adopté, le 19 décembre 2001, son rapport sur la politique des agglomérations de la Confédération dont les objectifs sont les suivants : contribuer au développement durable de l'espace urbain, garantir l'attractivité économique des territoires urbains et une qualité de vie élevée pour ses habitants, maintenir le réseau polycentrique fait de petites, moyennes et grandes villes et d'agglomérations, contribuer à limiter l'extension territoriale des agglomérations en favorisant l'urbanisation vers l'intérieur et en structurant les zones urbaines.

Le rôle des villes comme centres d'agglomération doit être reconnu

A l'exception de la proposition de création d'un fonds d'urgence (2,2 milliards) et d'un fonds d'infrastructure (20 milliards) destinés notamment à résoudre les problèmes liés au trafic d'agglomération, ce rapport n'a cependant pas été assorti d'une politique volontariste de la Confédération en matière de soutien financier aux projets d'agglomération et aux villes-centres alors que la situation et les perspectives financières des collectivités publiques, en général, sont mauvaises. La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, acceptée en votation populaire le 26 novembre 2004, ne prévoit pas davantage de mesures ciblées en faveur des centres d'agglomération bien que la dotation affectée au canton de Neuchâtel tienne compte de son caractère urbain par l'existence de deux villes de plus de 30'000 habitants.

Partant, les villes doivent répondre seules à des enjeux qui ne sont pourtant pas exclusivement de leur fait, notamment les problèmes liés à leur qualité de territoires urbains, comme l'augmentation de trafic en raison de la séparation entre lieu d'habitat et lieu de travail, les problèmes sociaux, la pénurie de logements, la diminution de recettes fiscales par l'exode des habitants disposant de moyens et hauts revenus en zones périurbaines, l'intégration des personnes migrantes, le maintien d'une offre culturelle de qualité. La péréquation financière entre les cantons et les communes, entrée en vigueur le 1er janvier 2001, n'a au surplus qu'apporté une réponse partielle à la problématique des surcharges structurelles des villes centres.

C'est pourtant dans les villes que naissent les idées novatrices, en matière économique et culturelle, ainsi que les réponses rapides aux besoins exprimés par la population. Elles sont donc de véritables laboratoires où se développent de nouvelles expériences qui sont étendues par la suite à une échelle plus large. Pour Neuchâtel, ce constat se vérifie si l'on songe par exemple aux domaines de l'accueil de la petite enfance, de la lecture publique, des tâches en matière sociale, de la police de proximité, de l'insertion des jeunes sans

formation, de la protection de l'environnement (Nature en ville), des actions inspirées des principes du développement durable (Agenda 21, Cité de l'énergie) ou de la naissance de jeunes entreprises issues de la recherche.

Les villes dans le processus RUN

Quant au processus initié en mai 2004 par le Conseil d'Etat neuchâtelois de mise en œuvre du réseau urbain neuchâtelois (RUN) par l'élaboration d'une stratégie de développement de l'agglomération littorale et d'un projet de territoire, il a, jusqu'à ce jour, occulté la qualité de centre de la Ville de Neuchâtel en considérant notre commune comme étant sur pied d'égalité avec les autres communes du littoral. Or, les problématiques spécifiques des villes centres, leur taille et leur qualité de prestataire de services au sein de l'agglomération appellent une approche tendant vers l'équité et non tendant au respect d'une stricte égalité institutionnelle. L'accent doit davantage être mis sur les spécificités, la spécialisation des prestations dans l'esprit d'un partenariat que sur un strict équilibre entre les 12 communes du littoral (RUN), voire entre les 62 communes du canton. Les collaborations ne doivent au surplus pas se limiter entre les communes d'une agglomération, mais doivent aussi être pensées entre les différentes agglomérations dans la mesure où la Ville de Neuchâtel collabore déjà, non seulement avec des communes du littoral, mais aussi avec des communes du Val-de-Ruz, par exemple au Site de Cernier (serres de la Ville) et en matière d'évacuation des eaux usées. Quant au désenchevêtrement des tâches, la première étape a exclusivement consisté en l'attribution de nouvelles compétences au canton. La prochaine étape devra être l'occasion d'analyser quelles sont les compétences cantonales qui seraient assumées de manière plus rationnelle et plus efficace par les communes, voire par les différentes agglomérations.

1.2. Un cadre de vie de qualité

La qualité de vie est une question d'équilibre.

Elle est pour les uns synonyme de calme, pour les autres de convivialité. Pour d'autres encore elle est indissociable de la qualité des infrastructures et des prestations mises à disposition des citoyens. La qualité de vie passe par le rapprochement des générations. Elle est aussi synonyme de sécurité. Il apparaît ainsi que, dans notre société moderne rythmée par l'intensité des changements, chacun aspire à pouvoir jouir de temps libre, si précieux, en s'adonnant à des loisirs enrichissant tant pour l'esprit que pour le corps. Il n'est pas simple de définir la qualité de vie pour le plus grand nombre de nos habitants car, en fin de compte, chacun a sa définition du bien-être et du bien vivre. Une certitude toutefois, il s'agit de ne pas rompre l'équilibre existant et qui est largement reconnu par les habitants et les nombreuses personnes qui visitent notre ville déclarant que la qualité de vie à Neuchâtel est exceptionnelle.

De manière plus pragmatique relevons quelques atouts qui contribuent de manière tangible à la qualité de vie des habitants de Neuchâtel et de son agglomération. Neuchâtel, première ville de Suisse romande à recevoir le label « Cité de l'énergie », dispose d'une situation environnementale privilégiée. Au bord d'un superbe lac accessible pour les promeneurs et les baigneurs et au pied de splendides forêts, notre ville a su se développer harmonieusement en préservant ses atouts. Le passage du trafic de transit en sous-sol y concourt de toute évidence comme d'ailleurs l'offre en transports publics. Le centre ville, ses monuments historiques, dont le Château et la Collégiale, ainsi que sa zone piétonnière et commerçante sont des atouts enviés de nombreuses autres villes de notre pays. Ville propre et accueillante, Neuchâtel dispose par ailleurs d'équipements performants et modernes.

Grâce aussi au dynamisme du secteur privé, de nouveaux quartiers ont vu le jour à l'image de celui de la gare et du Crêt-Taconnet complétant l'offre en logements de notre cité. Il en ira de même pour le site des Cadolles.

En terme de réseau routier soulignons l'importance de la réalisation de l'autoroute A5, du tunnel sous la Vue-des-Alpes, des bonnes liaisons avec l'autoroute A1 via Morat reliant ainsi Neuchâtel avec les principales villes du plateau suisse dont les aéroports internationaux de Genève et de Zürich et assurant des liaisons de qualité avec toutes les régions de notre canton. Il en va de même pour les liaisons ferroviaires internationales et nationales. Ces conditions d'accès améliorées participent sans doute à l'essor des fleurons de notre économie notamment dans les nouvelles technologies et des PME installées à Neuchâtel. Elles sont aussi la garantie de l'attractivité de notre ville pour l'accueil de nouvelles entreprises.

En matière de formation, relevons, même si cela semble parfois aller de soit, que Neuchâtel répond à toutes les exigences en matière de formation y compris et jusqu'aux plus hauts échelons de la recherche universitaire. Quant aux infrastructures, celles-ci répondent en grande partie aux besoins de la population notamment en matière sociale pour toutes les générations. En matière de santé, l'Hôpital Pourtalès garanti ses missions en médecine interne et chirurgie de base, maternité et gynécologie, pédiatrie, néonatalogie, soins intensifs et ORL. Par ailleurs, un important réseau de médecins compétents est à disposition de la population.

Soulignons encore la qualité des équipements sportifs existants dont les piscines du Nid-du-Crêt et les Patinoires du Littoral ou en construction, à l'image du Complexe de la Maladière qui accueillera, dès 2007, la 1^{ère} équipe de Neuchâtel-Xamax et qui mettra à disposition des sportifs ses salles de gymnastique. De plus, les Ecoles du sport et ses différents cours sont des prestations très appréciées de la population. L'offre culturelle n'est pas en reste. Celle-ci se caractérise par un rare dynamisme qui répond à toutes les couches de la population. Musées, théâtres, musique, cinéma, festivals et animations en plein air jalonnent de leurs nombreuses activités le calendrier culturel neuchâtelois. Enfin, soulignons l'importance de l'engagement des Corps de police et du SIS qui par leur présence de proximité garantissent une sécurité que beaucoup de villes nous envient.

1.3. Une situation économique difficile

La situation économique sur le plan national évolue en dents de scie depuis la fin des années nonante. Si le taux de croissance du PIB s'est situé entre 3% et 4% en l'an 2000 et a constitué une reprise vigoureuse après la stagnation de la décennie précédente, cette reprise économique a été de courte durée puisque les années 2002 et 2003 n'ont connu que deux trimestres positifs. Parallèlement à cette évolution, les perspectives d'emploi, positives en 2000, se sont dégradées en 2001 jusqu'en 2004. Cette année là, le retour à une croissance modérée atteignant près de 2% s'est produite, pour reculer au quatrième trimestre déjà et les perspectives d'emplois se sont améliorées simultanément, sans provoquer d'effet sur le taux du chômage, qui a continué de progresser légèrement. Relevons que les tendances observées sur le plan national s'agissant des perspectives d'emploi se reflètent de manière plus significatives dans le canton de Neuchâtel, à la hausse comme à la baisse. En ville de Neuchâtel, le taux de chômage qui s'élevait à 3% à la fin de l'an 2000 (canton 2%) a progressé à 5,5% à fin 2004 (canton 4,5%).

Les prévisions, régulièrement revues à la baisse, tablent sur une croissance entre 1% et 1.5% pour 2005 et 2006. L'économie neuchâteloise ressent également ce ralentissement de l'économie suisse et mondiale bien que les entreprises estiment dans leur grande majorité

que leurs affaires se maintiendront à leur niveau actuel. De ce fait, il ne faut guère escompter d'amélioration sur le marché de l'emploi.

Le manque de vigueur de la conjoncture économique a une influence sur le plan local tant sur la situation de l'emploi que sur les recettes fiscales. La ville de Neuchâtel continue de connaître la même problématique que les autres centres urbains sur le plan démographique : elle abrite davantage de personnes au chômage et en difficulté que dans les autres régions du canton. Ce phénomène s'est encore renforcé entre 2000 et 2004 affectant ainsi ses ressources (personnes morales et personnes physiques) et ses dépenses (part à l'Aide sociale et aux mesures d'intégration professionnelle). D'autre part, et à l'instar des autres centres urbains, elle connaît en plus, en parallèle, un déséquilibre sur le plan démographique avec une population composée proportionnellement de davantage de jeunes en formation, de personnes âgées et de groupes de population précarisée, attirés par la proximité des services publics.

1.4. Une situation sociale dégradée

Depuis quelques années, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ne fait qu'augmenter : dans le canton de Neuchâtel, le taux de personnes dépendantes de l'aide sociale par rapport à la population résidante a ainsi passé de 4.6% en l'an 2000 à 5.3% en 2003. Plus inquiétant encore, peut-être, c'est le nombre de jeunes qui émargent au budget de l'action sociale : près d'un quart des bénéficiaires est en effet constitué de jeunes âgés de 18 à 24 ans et un peu moins de 40% ont moins de 30 ans ! Seules les causes d'indigence sont relativement stables; l'inadaptation sociale (délinquance, alcoolisme, toxicomanie, troubles du comportement) est même en léger recul. Quant à la « palme » des causes de l'indigence, elle revient toujours aux causes économiques (exactement deux tiers des cas), c'est-à-dire essentiellement au chômage (45%) et, plus inquiétant, au fait que le revenu que les gens tirent de leur travail est insuffisant pour leur permettre de vivre décemment (près de 20%).

Réduire la fracture sociale pour alléger la facture sociale !

Bien qu'elles aient un rôle à jouer dans l'aménagement de conditions cadres favorables et en appui à la politique cantonale de promotion économique, les Autorités communales ne sont guère compétentes pour agir dans le domaine de la création d'emplois. Elles ne le sont pas du tout en ce qui concerne la fixation des salaires dans l'économie privée. Cela ne veut pas dire pour autant qu'elles doivent se borner à appliquer la législation cantonale en matière d'action sociale et donc à régler une facture qui ne cesse de croître. Nous considérons, au contraire, que nous avons un rôle essentiel à jouer « en amont » des problèmes sociaux, c'est-à-dire dans l'amélioration de la qualité de la vie et le renforcement de la cohésion sociale.

Dans la période de difficultés financières que nous traversons, il s'agira, par ailleurs, de veiller à ne pas prendre des mesures d'assainissement qui ne feraient que renforcer chez les uns le sentiment d'exclusion et chez les autres celui de travailler en partie pour entretenir des assistés. Il faudra donc redoubler d'imagination afin de maintenir, voire d'améliorer, les prestations à la population tout en diminuant les coûts pour la collectivité. La création d'un guichet social unique est un premier pas dans ce sens : en facilitant l'accès aux prestations sociales, il devrait en effet permettre une intervention plus précoce, donc mieux ciblée et, à terme, moins coûteuse.

C'est tout particulièrement vrai dans le domaine de l'intégration professionnelle des jeunes

où il s'agit d'intervenir le plus tôt possible pour éviter le recours à l'aide sociale. Dans ce domaine, ce ne sont pas les mesures qui manquent mais plutôt leur coordination. Malgré la cantonalisation du secondaire II, Neuchâtel reste la ville siège de plusieurs écoles et centres de formation. À ce titre, nous entendons continuer à jouer un rôle en vue d'améliorer l'interface entre formation scolaire et formation professionnelle ainsi qu'entre le monde de la formation, en général, et celui du travail.

Outre le fait qu'elle se doit d'être un modèle dans l'offre de places d'apprentissage, l'Administration communale va continuer d'assumer le mandat que lui a confié le canton pour la mise en œuvre du Semestre de motivation ; elle maintiendra également son soutien à l'association JOB Service ainsi qu'au « Village d'artisans ». C'est d'ailleurs pour se donner les moyens de cette politique ambitieuse qu'une réorganisation interne est en cours au sein de l'Administration en vue de créer une section chargée spécifiquement de toutes les questions liées à la jeunesse et à l'intégration.

1.5. Un potentiel de développement

La Ville de Neuchâtel jouit de nombreux atouts, en particulier celui d'être sise au bord de l'eau et de posséder encore un potentiel de développement de l'habitat, notamment sur le site des Cadolles, à Serrières et à Monruz. A l'instar de la réhabilitation de la friche industrielle du quartier de la Gare, nous avons l'intention de valoriser ces pôles de développement en y favorisant la création de logements et d'infrastructures qui permettent de satisfaire aux besoins et à la qualité de vie souhaitée par toutes les couches de la population. L'extension de PMI, la volonté de la Fondation Sandoz de maintenir l'Hôtel Palafitte sont aussi des opportunités en matière de promotion économique puisque ils sont synonymes de l'attractivité de notre ville qui est, et doit rester, un centre de développement. Nous disposons, en outre, encore de terrains propres à accueillir des entreprises des secteurs tertiaires, voire secondaires.

1.6. Le rôle de la ville dans l'agglomération

La ville de Neuchâtel se caractérise par sa forte orientation vers les activités à haute valeur ajoutée qui requièrent des qualifications supérieures. La majorité des emplois se concentre dans les domaines de la finance, de la recherche et du développement, de l'administration publique, de l'éducation et l'enseignement, de la poste et des télécommunications, du divertissement et de la culture, ce qui atteste du rôle de centralité de la Ville.

Notre commune est aujourd'hui déjà prestataire de services pour d'autres communes. Des partenariats se sont également noués. La Ville de Neuchâtel est aussi membre de plusieurs syndicats intercommunaux ou sociétés anonymes de droit public (théâtre du Passage, patinoires du littoral, anneau d'athlétisme, SAIOD). Ces derniers instruments permettent, comme les mécanismes de péréquation financière, de ne régler que partiellement les problèmes liés au financement des charges d'agglomération et ne permettent que d'avoir une stratégie très partielle en matière de développement commun des infrastructures. Ils sont dès lors de peu d'utilité relativement à la maîtrise du développement de l'urbanisation et de la gestion du territoire.

Dans le cadre de la construction du RUN, en particulier de la création de la communauté urbaine du littoral, nous voulons continuer de travailler dans un esprit de collaboration, de partenariat et de complémentarité avec les autres communes du littoral.

2. Les grands axes de développement

2.1. Politique d'agglomération : la Ville prestataire de services

Au premier regard sur une carte de géographie du canton de Neuchâtel, il apparaît que la Ville de Neuchâtel est au centre d'une large agglomération. C'est donc très naturellement que s'est tissée au cours des ans une gerbe de collaborations dans des domaines aussi différents que l'informatique, la sécurité, certains services sociaux, l'énergie, les transports, les déchets, la culture ou le sport. De par des gains d'échelle, nous sommes convaincu que nous pouvons améliorer notre efficacité au profit de tous les acteurs grâce à une meilleure utilisation des moyens humains et techniques de notre administration. Nous entendons donc renforcer notre action dans le domaine de la prestation de service aux communes de notre agglomération.

Pour ce faire, nous attendons du Canton qu'il alloue des aides cantonales à la collaboration, soit par le biais d'instruments existants comme le fonds d'aide aux communes ou soit par de nouveaux instruments, par exemple par l'affectation d'une partie de l'or de la BNS à cette fin, tel que partiellement proposé par le Conseil d'Etat dont la volonté politique est en effet limitée à l'octroi d'une aide aux fusions de communes.

2.2. Développement économique indispensable

Pour financer les nombreuses prestations d'une ville centre d'agglomération, cette dernière doit pouvoir compter sur un tissu économique dense facteur d'emplois, de ressources fiscales et de soutien aux activités sportives et culturelles. Son rôle est donc important pour l'équilibre socio-économique de notre ville. La ville de Neuchâtel abrite environ 24'000 emplois. Nous voulons renforcer l'équilibre sectoriel de ces emplois pour favoriser la production de richesses par le secteur secondaire, disposer d'un secteur tertiaire autonome avec des compétences décisionnelles et d'un commerce de détail varié.

Les revenus ainsi générés seront attribués en priorité à l'entretien du patrimoine et au renforcement de la cohésion sociale et de la sécurité.

2.3. Cohésion sociale et sécurité

Le sentiment d'insécurité qu'il soit objectif ou subjectif est un élément qui péjore gravement la qualité de vie des citoyens. Ce sentiment difficile à cerner est dû à des facteurs multiples dont l'importance relative est variable. En tout état de cause, aux facteurs purement sécuritaires comme, par exemple, l'augmentation des actes de violence ou des petites atteintes à la propriété, se mélangent des facteurs éducatifs comme le manque de respect d'autrui et sociaux au travers de la qualité du climat social. Notre volonté est d'agir sur l'ensemble de ces facteurs. La création d'un Observatoire de la cohésion sociale et de la sécurité permettra de réunir les principaux acteurs de la société civile concernés par l'insécurité pour traiter en réseau des problèmes lancinants de sécurité. La mise en place du projet « Police 2006 » permettra de fournir des prestations policières mieux en adéquation avec la demande de la population grâce à une collaboration étroite avec les autres corps de police du canton. Par ailleurs, nous nous attacherons à conduire une politique favorable au développement de la vie des quartiers et à l'intégration de toutes les couches de notre société.

3. Les projets

3.1. De la collaboration intercommunale

3.1.1. Institutions

Neuchâtel, centre d'agglomération est impliquée dans plusieurs dizaines d'institutions supracommunales de nature fort diverses. Chacune de ces institutions a un rôle bien spécifique et permet la mise en commun des besoins et des savoir-faire pour fournir une prestation au meilleur rapport qualité/prix. Malheureusement ces diverses institutions ont leur vie spécifique et leur propre politique en regard du but qui leur est assigné. L'addition de toutes ces politiques sectorielles, aussi bonnes soient elles, ne font pas une politique d'agglomération. Et c'est bien cette politique qui fait défaut pour faire avancer notre agglomération. Par ailleurs la dispersion des organes décisionnels implique au surplus une perte d'énergie importante et un ralentissement considérable des processus décisionnels. Dans la mesure où la fusion de communes à large échelle n'est pas encore d'actualité, nous entendons donc travailler, avec les communes voisines à la création d'un organe décisionnel commun et à la mise en place d'un véritable contrat d'agglomération qui fixe les missions et les charges de chacun des partenaires.

Il s'agit aujourd'hui d'aller au-delà de la création de syndicats intercommunaux pour s'orienter rapidement vers la création d'institutions d'agglomérations, dotées de compétences dans plusieurs secteurs, à l'instar des syndicats intercommunaux aux compétences élargies ou de Conseil d'agglomération tel qu'envisagé par le canton de Berne, sans omettre, à terme, les fusions de communes. Ce n'est que par ce biais que les problèmes récurrents de non maîtrise des charges structurelles, en particulier pour les communes-centres, pourront être résolus. La Ville de Neuchâtel est un acteur de ce débat et doit y contribuer de manière active.

3.1.2. Le rôle de la Ville

Les structures juridiques de ces collaborations supracommunales sont très diverses. C'est ainsi que l'on y trouve aussi bien des syndicats intercommunaux, que des conventions de partenariat, que des sociétés anonymes ou des mandats de prestation, pour ne citer que les principales. Si la structure est diverse, comme d'ailleurs la place de la Ville de Neuchâtel dans le processus décisionnel, une constante se dégage de la majorité de ces collaborations en l'absence de moyens propres, à savoir le rôle central de la Ville de Neuchâtel dans le processus opérationnel grâce aux compétences de ses services. La Ville de Neuchâtel doit assumer son rôle de commune-centre de l'agglomération aussi bien par sa participation aux organes décisionnels que par la mise à disposition plus systématique des compétences professionnelles de ses services à un coût équitable pour l'ensemble des partenaires.

Qui mieux que la Ville de Neuchâtel peut fournir des prestations de service de proximité à l'ensemble de l'agglomération ? La Ville dispose des compétences techniques dans tous les domaines communaux, de l'expérience de la proximité et de la pérennité, ce qu'aucun autre prestataire ne peut revendiquer. Dans le cadre d'un contrat d'agglomération et d'un cahier des charges précis, la Ville peut offrir des services de qualité, adaptés aux besoins et à des coûts qui doivent être plus avantageux que ceux des partenaires pris isolément. Dans tous les cas, par souci d'équité et comme dans toute relation contractuelle, les communes doivent pouvoir disposer d'un droit de regard sur la qualité des prestations fournies par la Ville et disposer d'une assurance à long terme quant à l'évolution des coûts.

3.1.3. Mesures

- Elargir l'offre des prestations aux partenaires de l'agglomération;
- Dans le cadre du RUN, mettre en place un véritable contrat d'agglomération.

3.2. Politique budgétaire et finances communales

3.2.1. Cadre légal

La politique budgétaire d'une commune doit s'inscrire dans le cadre légal contraignant de la législation cantonale, à savoir :

- la loi sur les communes,
- le règlement sur les finances et la comptabilité des communes,
- le décret concernant l'amortissement des différents postes de l'actif des bilans de l'Etat et des communes,
- diverses directives.

Selon ces dispositions, les budgets communaux doivent en principe être équilibrés. Un excédent de charges ne peut être budgétisé que s'il est couvert par la fortune nette. Le Règlement général de la commune du 17 mai 1972, contient également des dispositions financières.

3.2.2. Cadre financier réformé

De 1992 à 2002, les comptes de la Ville ont été équilibrés chaque année, à l'exception des comptes de l'année 1998, soit dix exercices bénéficiaires. Grâce à ces résultats, la fortune nette de la ville a progressé année après année pour atteindre plus de 21 millions de francs. Les excédents de charges des comptes 2003 et 2004 ont absorbé la fortune nette. Le déficit budgétaire cette année est couvert par la réévaluation de certains immeubles du patrimoine financier. Si le produit de la vente des terrains de Boudry alimentera la fortune nette en 2005, celle-ci n'atteindra pas un niveau suffisant en regard de l'importance des risques liés à un budget communal dont les charges dépassent 300 millions de francs. La fragilité actuelle des finances de la Ville ne peut perdurer puisque nous courrons le risque de découvert. Cette situation nous prive aussi de toute possibilité de répondre aux besoins nouveaux qui pourraient apparaître.

Durant cette période, le cadre financier et les missions des communes ont fondamentalement été réformés. Ainsi, en 2001, si la première étape du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes a seulement apporté une meilleure transparence des mouvements financiers entre l'Etat et les communes, l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière intercommunale et de la réforme de la fiscalité, tant pour les personnes physiques que les personnes morales, ont considérablement modifié les finances communales. En 2005, la deuxième étape du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes a pour objectif de transférer des tâches à l'Etat afin d'améliorer l'adéquation entre la gouvernance et les responsabilités financières (domaines de la santé et de la formation post-obligatoire). Parallèlement à ce désenchevêtrement, le Conseil d'Etat a décidé d'accroître la dotation de la péréquation des ressources et de réduire de 30 points le coefficient fiscal communal des personnes physiques, qui se sont vues déchargées globalement de dépenses équivalant à 150 millions de francs.

Cette réforme a eu pour effet de priver notre ville de recettes pour un montant supérieur aux charges dont elle était allégée, aggravant par conséquent sa situation financière de cinq millions de francs.

3.2.3. Coût de la fonction de centre d'agglomération

De manière générale, les villes ne sont plus riches ; elles attirent de plus en plus de personnes de passage, pour le travail, les loisirs ou le tourisme, mais n'arrivent pas à conserver une structure équilibrée de contribuables qui permettrait de financer l'infrastructure nécessaire. Sur la base des comptes de la Ville de l'exercice 2001, la société Eco'Diagnostic analyses & études économiques, a procédé à l'évaluation du coût de la fonction de centre d'agglomération de la ville de Neuchâtel. Celui-ci s'élevait à 15,8 millions de francs, dont 3,2 millions de francs concernent des prestations à l'égard d'autres cantons, principalement dans le domaine de la formation (élèves domiciliés dans d'autres cantons fréquentant des écoles à Neuchâtel, à savoir le CPLN et le Lycée Jean Piaget). La somme de 12,6 millions de francs constituait par contre le surcoût lié aux prestations à disposition des habitants d'autres communes du canton, principalement dans les domaines de la sécurité publique, du trafic et de la culture et des loisirs. Ce montant n'est que trop partiellement pris en compte dans le système péréquatif.

Les démarches initiées afin de revoir la péréquation financière intercommunale et tenir compte dans une mesure plus large des charges d'agglomération des villes n'ont pas abouti jusqu'ici. Ces démarches seront poursuivies, en collaboration avec les communes du littoral et du Val-de-Ruz.

3.2.4. Investissements et endettement

Les réformes intervenues depuis 2001 ont amené une diminution du volume des charges et des revenus, qui atteignaient plus de 530 millions de francs en 2004, à une somme de 310 millions de francs pour le budget 2006. Cette diminution a pour avantage de nous permettre de disposer d'un budget mieux maîtrisé dans la mesure où les responsabilités financières sont proches des responsabilités politiques par la diminution de la part des charges imposées. Le processus n'est cependant pas encore achevé puisque ce n'est qu'en 2006 qu'interviendra la vente des bâtiments de la formation post-obligatoire (CPLN, Lycée Jean Piaget) et des hôpitaux. Le produit de la vente des bâtiments concernés ainsi que l'octroi de droits de superficie permettront de réduire l'endettement de la Ville de plus de 200 millions de francs.

Néanmoins, afin de contenir la croissance de l'endettement et les charges financières qui en découleront à l'avenir, le volume des investissements a été restreint. L'autofinancement permettra de couvrir 76,5% des investissements nets de la planification 2006-2009. Pour autant que les comptes de fonctionnement soient équilibrés, l'accroissement de la dette sera de l'ordre de 27 millions de francs, pour plus de 113 millions de francs d'investissements. La charges d'intérêts progressera d'environ 200'000 francs, soit 0,84%.

3.2.5. Réformes structurelles

L'évolution préoccupante de la situation nous a amené à prendre, dès 2003, des mesures d'économie. Ainsi, les départs de personnel ne sont pas systématiquement remplacés et des réorganisations de certains services ont eu lieu. De nouvelles études sont initiées afin d'optimiser encore les ressources à disposition et de décloisonner les activités organisées au sein des différents services de l'Administration. L'élargissement des collaborations horizontales et verticales, développé dans ce rapport, constitue aussi une source d'amélioration budgétaire grâce aux économies d'échelles.

D'autre part, certaines prestations consommées par une population plus large que celle de la ville de Neuchâtel devront être mieux financées à l'avenir. Des adaptations de tarifs devront être envisagées, par exemple dans les domaines des prestations en matière sportive et culturelle. Des négociations avec les communes concernées ont été initiées pour le secteur de l'orthophonie. D'autres secteurs pourraient être concernés à futur, à l'exemple du planning familial.

Nous souhaitons limiter aujourd'hui les transferts de compétences à l'Etat pour nous engager davantage dans l'offre de services de proximité qui font la richesse de la Ville grâce à l'expérience de nos spécialistes. En effet, nous sommes convaincu que le pouvoir de décision doit être le plus proche du citoyen, soit à l'échelle communale, puisqu'il lui donne la possibilité de participer effectivement à la prise des décisions qui le concernent dans son environnement quotidien. Cette conviction s'appuie sur la Charte européenne de l'autonomie locale ratifiée par la Suisse en 2005, ainsi que sur l'expérience d'une gestion de proximité.

3.2.6. Reconstitution de la fortune nette

Les réformes du cadre général des finances communales ainsi que les mesures structurelles d'assainissement n'ont pas d'effet direct sur la fortune nette de la ville, principale cause de sa fragilité financière. Nous proposons dès lors d'affecter, dès 2006, un million de francs par année à la reconstitution de la fortune nette de la ville. De plus, des biens immobiliers pourraient être aliénés à l'avenir afin d'accélérer ce processus. Notre objectif est donc de reconstituer une fortune nette suffisante afin de disposer d'une liberté de manœuvre nous permettant de faire face à l'avenir avec sérénité.

3.2.7. Fiscalité

Personnes morales

Depuis 2001, les communes ne disposent plus de compétences en matière fiscale s'agissant de l'imposition des personnes morales. A cette date est entrée en vigueur la loi sur les contributions directes du 21 mars 2000, qui a supprimé la faculté pour les communes de fixer le coefficient appliqué au barème cantonal d'imposition des personnes morales. L'imposition est donc identique pour l'Etat et les communes sur le bénéfice et le capital. Un nouveau barème progressif a été introduit de 6% à 10% constituant alors un allègement de l'imposition.

L'évolution comparée du bénéfice imposable et du produit de l'impôt sur le bénéfice des quatre dernières périodes de taxation connues, soit de 2000 à 2003, fait apparaître entre 2002 et 2003 une diminution du produit de l'impôt sur le bénéfice de 5,5% alors même que le bénéfice imposable des sociétés augmente de 4,2%.

L'absence de croissance du produit des recettes fiscales des personnes morales s'explique certes par la diminution du taux de l'imposition, mais aussi par l'effet des allègements fiscaux octroyés par l'Etat, malgré la santé de certaines branches de notre économie, comme l'horlogerie, par exemple. Cette situation, qui affecte nos ressources, n'est pas satisfaisante. Nous interviendrons à nouveau afin d'être consulté lors des négociations menées par l'Etat avec les entreprises bénéficiant d'allègements fiscaux.

Personnes physiques

Depuis 2001, un barème unique est entré en vigueur pour l'imposition du revenu et de la fortune des personnes physiques. Les communes ne disposent depuis cette date que de la

liberté de fixer le coefficient applicable dans leur commune.

Dans notre ville, il s'est élevé à 95% en 2001, a été réduit à 94% en 2002, à 90% en 2003 pour remonter à 92% en 2005. Par l'entrée en vigueur cette année des aspects fiscaux liés au désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, ce taux a été abaissé au niveau communal de 30 points et le coefficient cantonal augmenté en parallèle de 30 points également.

Cette réforme a apporté davantage de transparence dans la politique fiscale des communes et a introduit par la même occasion une forme de concurrence entre elles. Elle les a aussi exposé à davantage de demandes de diminutions de l'imposition, soit par leur parlement, soit sous la forme d'initiatives populaires. C'est ainsi que de nombreuses communes ont été amenées à réduire leur coefficient, pour devoir l'augmenter l'année suivante. Notre ville a aussi vécu ce phénomène. Le coefficient est ainsi devenu plus dynamique et est adapté régulièrement aux besoins financiers des communes.

En 2005, le coefficient moyen des commune s'élève à 64.1% et la Ville de Neuchâtel applique le taux de 62%. Contraint de reconstituer la fortune nette de la ville, nous proposons d'augmenter de 2 points en 2006 le coefficient et d'en affecter à l'avenir la moitié à la fortune. Nous sommes soucieux de demeurer attractif tant sur la plan fiscal que des prestations. Nous souhaitons aussi alimenter ces quinze prochaines années la fortune pour lui permettre d'atteindre environ 15 millions de francs. Nous pensons dès lors que le coefficient ne devra pas être réduit aussi longtemps que cet objectif n'aura pas été atteint. L'augmentation de la population grâce aux immeubles qui seront construits et la perspective d'emplois et de l'accueil de nouvelles entreprises contribueront sans doute à atteindre cet objectif plus rapidement.

Pour situer la position de la ville de Neuchâtel dans son environnement sur le plan fiscal, nous présentons ci-dessous les coefficients appliqués en 2005 dans les communes voisines ainsi que dans les autres villes du canton :

- Thielle-Wavre	78
- Enges	75
- Corcelles-Cormondrèche	72
- Saint-Aubin-Sauges	70
- La Chaux-de-Fonds	70
- Le Locle	70
- Boudry	68
- Hauterive	65
- Moyenne cantonale	64.1
- Peseux	64
- Neuchâtel	62
- Bôle	60
- Cortaillod	60
- Saint-Blaise	55
- Cornaux	55
- Colombier	55
- Le Landeron	49
- Marin-Epagnier	47
- Auvernier	47

3.2.8. Institutions

Le Canton de Neuchâtel applique le principe de délégation des tâches publiques de proximité aux communes, considérant qu'elles sont les mieux placées pour les accomplir de manière efficace. Ce principe a orienté récemment le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Rappelons que cette réforme avait pour objectifs :

- d'accroître l'efficacité des politiques publiques menées dans le canton de Neuchâtel ;
- de redonner un sens à l'autonomie des communes ;
- de mettre en place des conditions favorables à la réalisation d'économies.

La délégation de tâches de proximité découle de la loi sur les communes (LCo) ainsi que de lois cantonales spéciales attribuant aux communes toute une série de compétences. La LCo précise que ces attributions se rapportent notamment à l'ordre, la sûreté, la tranquillité, la salubrité publique, l'assistance, la voirie, la police locale, celle des étrangers et les polices sanitaires, rurale, du feu, des constructions, des foires et marchés. Le recensement, l'organisation des élections et votations ainsi que la publication et l'affichage des actes officiels. Cette liste n'est pas exhaustive et de nombreuses activités peuvent être développées sur le plan communal. Certaines tâches publiques, à l'exemple du soutien et de l'encouragement des activités culturelles et sportives, relèvent tant de la responsabilité cantonale que communale. L'Etat intervient dans ces domaines soit en fixant des normes, soit en organisant ses propres actions, soit en soutenant éventuellement certaines activités à titre subsidiaire.

Enfin, le domaine de la scolarité obligatoire est confié à la Commission scolaire pour les écoles primaires et enfantines et au Comité scolaire pour le niveau secondaire, dont les attributions sont déterminées par les lois et règlements relatifs à ce domaine. Nous relèverons à ce sujet l'importance des charges communales liées à l'enseignement obligatoire (- 14,5 millions de francs pour les écoles enfantines et primaires, le service médical et la clinique dentaire – 12,8 millions de francs pour l'ESRN), représentant donc près de 13% du budget 2006, alors même que le pouvoir de décision ne relève pas de l'exécutif communal. A l'heure des difficultés financières, cette situation n'est pas satisfaisante. Nous pensons qu'une réflexion devra être menée afin de revoir la répartition des compétences.

En tant qu'Autorité de proximité, le lien avec les citoyens est donc le plus étroit sur le plan communal. C'est en effet au niveau communal que sont prises les décisions qui les touchent de manière immédiate et qui influencent leur cadre de vie quotidien. C'est aussi à ce niveau que se situe l'un des piliers de la démocratie puisque son apprentissage commence sur le plan local.

3.2.9. Accueil

Les relations entre la population et l'Autorité communale ont lieu lors de l'accueil aux différents guichets, lors des communications téléphoniques et de la rédaction des décisions. Il n'est plus concevable aujourd'hui d'utiliser encore le langage d'autrefois et de considérer le citoyen comme un simple « administré ».

Le personnel communal est aujourd'hui sensibilisé et formé à l'accueil pour répondre de manière adaptée aux situations parfois conflictuelles auxquelles il doit faire face. Un effort doit encore être mené ces prochaines années sur le plan de la correspondance et celle-ci doit être modernisée dans certains services. De plus, certains formulaires doivent être accessibles sur internet afin de faciliter les démarches administratives au moyen de guichets centralisés, à l'exemple des guichets social et de la police.

Il en va de même du guichet virtuel dans le cadre du Guichet unique (GSU). Enfin, les effets des lois sur la transparence des activités étatiques et de la protection des données seront examinés pour en introduire les principes dans notre réglementation. C'est dans ce contexte que l'information à la population sera modernisée.

3.2.10. Activités économiques / emplois

Les dernières statistiques officielles de l'OFS des entreprises et des emplois remontent à 2001. Entre 1998 et 2001, la Ville de Neuchâtel a connu une diminution de nombre d'entreprises alors que le nombre d'emplois a progressé. Tant le secteur secondaire, représentant environ 1/5^{ème} des emplois, que le secteur tertiaire, se sont renforcés durant cette période. Le déménagement de l'OFS en 1998 explique vraisemblablement une bonne partie de l'accroissement des emplois du secteur tertiaire. Une nouvelle statistique est actuellement en cours et nous connaissons l'année prochaine les résultats 2005. Le recensement fédéral porte sur tous les établissements non agricoles des secteurs privés et public.

Centre-Ville

Le centre-ville est un secteur voué au commerce, aux services et à l'habitat. Le dynamisme de ses commerçants participe au développement économique de la ville et à son attractivité. Nous poursuivrons notre collaboration active, dans le cadre de l'Association récemment constituée pour "la revitalisation du centre-ville de Neuchâtel" qui a pour objectif de mettre en place des conditions-cadres favorables au développement économique de cet espace de rencontre, de pôles à caractère urbain, représentatif de la capitale du canton. Cette association tend également à la création de synergies entre les actions de communication, d'animation commerciale et culturelle ainsi qu'aux mesures liées à l'accessibilité et à l'aménagement de l'espace public.

Secteurs de Serrières et de Pierre-à-Bot

Ces dernières années, nous avons développé plusieurs actions afin de contribuer à l'augmentation des emplois dans notre ville. Votre Autorité s'est ainsi prononcée à deux reprises sur des ventes de terrains communaux. La première fois, votre décision concernait la vente d'un terrain à Serrières pour la construction par PMI d'un bâtiment consacré à la recherche. La seconde décision, intervenue en janvier dernier, concernait des terrains à Pierre-à-Bot pour permettre la construction de deux bâtiments industriels et commerciaux par la société Alfred Müller SA. Ces deux projets sont aujourd'hui en phase d'étude. Le centre de recherches de PMI accueillera plus de 300 emplois. S'agissant des bâtiments de Pierre-à-Bot, le permis de construire sera sollicité à la fin de cette année. Même si la mise en location de ces futurs bâtiments est encore prématurée, des contacts ont déjà lieu par la promotion économique cantonale pour proposer des surfaces à louer.

Enfin, rappelons que nous avons mis fin en 2002 de manière anticipée au droit de superficie dont bénéficiait l'ENSA sur un terrain occupé par un bâtiment d'habitation à Pierre-à-Bot, terrain aujourd'hui classé en zone d'activité. Cette parcelle constitue ainsi une réserve qui s'avérera utile, à plus long terme, au développement des activités dans ce secteur.

Dans le quartier de Serrières, l'abrogation du plan spécial Tivoli sud et la modification du plan d'aménagement intervenues en 2003 avaient pour objectif de faciliter la réalisation d'un complexe immobilier d'importance. Rappelons que le potentiel constructible s'élève à près de 30'000 m² de surface brute de plancher utile, représentant une centaine de nouveaux logements et de 360 places de travail. L'avancement de leurs projets par les investisseurs permettront là aussi d'accueillir de nouvelles activités.

Ces deux secteurs abriteront donc à moyen terme plusieurs centaines de nouveaux emplois et contribueront au développement économique de la cité.

Secteur de la Maladière

En 1990, la Ville de Neuchâtel a donné son accord de principe à l'octroi d'un droit de superficie au CSEM sur le terrain de 4'300 m² dont elle est propriétaire sur le site occupé par le collège primaire de la Maladière, afin de lui permettre la réalisation de ses projets d'extension. Ce droit de superficie a dans un premier temps, grâce à la démolition de la salle de gymnastique du collège, permis de libérer les terrains nécessaires à la construction du bâtiment de la fabrique « Microsystèmes » situé rue de la Maladière 83. En 1999, le droit de superficie a été étendu aux terrains représentant plus de 3'600 m² occupés à l'époque par les bâtiments des Services des eaux et du gaz et que par l'école professionnelle commerciale du CPLN, afin de disposer de terrains supplémentaires nécessaires aux besoins de surfaces à court et moyen termes pour abriter les activités propres du CSEM ainsi que celles des sociétés partenaires issues des activités de recherche (start-ups, spin-offs). Grâce à la mise à disposition de ces terrains supplémentaires, les objectifs de développement du CSEM et de ses partenaires leur permettaient d'envisager la création à terme de 400 emplois. Quant aux investissements à réaliser sur le site pour abriter de nouvelles activités ainsi que la logistique et les infrastructures communes en matière d'espaces de communication, de formation et de stationnement, ils étaient évalués à 40 millions de francs pour les dix prochaines années.

Depuis lors, le bâtiment occupé par les Services des eaux et du gaz de la Ville de Neuchâtel a été démoli et le terrain ainsi libéré a été aménagé provisoirement par le CSEM en parking. La nouvelle école primaire de la Maladière est maintenant achevée et l'ancien collège a été libéré. Quant à l'école professionnelle commerciale (EPC) du CPLN, une réflexion est menée par l'Etat afin de déterminer le site propice à sa nouvelle implantation.

Suite aux décisions de votre Autorité, l'Etat a créé la société Neode, dont la ville de Neuchâtel est actionnaire, pour lui confier la tâche de valoriser dans des bâtiments situés sur deux sites (La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel/la Maladière) la recherche neuchâteloise et accompagner les jeunes entreprises dans leurs premières années d'activité. Le nouveau bâtiment de Neode a été mis en exploitation au printemps 2005 et des locaux ont été loués au CSEM pour y loger les jeunes entreprises. Compte tenu du ralentissement conjoncturel qu'a connu ces dernières années la microtechnique, le CSEM n'a pas encore développé de projet concret de construction sur le site de la Maladière. Le rapprochement avec l'EPFL qui se concrétisera très prochainement avec la participation de l'EPFL dans le capital-actions du CSEM provoquera certainement des besoins de locaux nouveaux à court terme. De plus, l'IMT (Institut de microtechnique de l'Université), également locataire du CSEM, souhaite regrouper ses laboratoires sur le site de la Maladière et y construire un nouveau bâtiment. Enfin, Neode, société créée récemment, pourrait aussi se développer davantage à la Maladière. Les perspectives de développement de la microtechnique à la Maladière sont aujourd'hui favorables et les décisions prises ces dix dernières années par les autorités de la Ville de Neuchâtel pour mettre à disposition les terrains communaux se révéleront rapidement judicieuses pour l'emploi.

Enfin, la mise en exploitation du complexe de 'La Maladière' en 2006 et 2007 permettra d'accroître, à Neuchâtel, les emplois liés au commerce et aux activités sportives.

La décision de la FIG (Fédération internationale de gymnastique) de déménager dans notre ville constitue aussi une excellente nouvelle sur le plan de l'emploi puisque cette fédération occupe une vingtaine de collaborateurs. Cette décision démontre également l'attractivité de notre ville.

Université

L'Université de Neuchâtel est la plus petite université suisse. Constituée de cinq facultés fréquentées par environ 3'300 étudiants, elle occupe plus de 130 professeurs qui y exercent leur fonction. Elle emploie plus de 800 personnes à plein temps et ses dépenses annuelles s'élèvent à environ 120 millions de francs.

Le paysage universitaire est aujourd'hui en pleine mutation, en lien notamment avec la mise en oeuvre de la Déclaration de Bologne et les nouvelles exigences posées par la Confédération au versement des subventions fédérales. Dans ce paysage, le Rectorat de l'Université a établi son plan d'intentions pour les années 2005 à 2008, intentions qui s'inscrivent dans une évolution qui devrait s'étendre jusqu'en 2015. Parmi les lignes de force et mesures figurant dans ce document, nous citerons la création d'un pôle national de compétence par le projet de Maison d'Analyse des Processus Sociaux (MAPS), le renforcement de la microtechnique, le renforcement du pôle de biologie végétale et la construction de bâtiments pour y grouper les activités en sciences humaines et sociales. L'Université souhaite ainsi investir dans le secteur du CSEM pour son institut de microtechnique d'une part, et préparer d'autre part un projet de « campus urbain » intégrant davantage les bâtiments universitaires au cadre urbain voué aux études et à la recherche. Parmi ces objectifs figurent également la volonté d'accroître le nombre d'étudiants, de développer le volume de la recherche dans les sciences humaines et d'augmenter le transfert technologique, notamment en collaborant davantage avec Neode.

Les intentions sont donc ambitieuses et pourraient modifier le visage de la ville, notamment dans le secteur des écoles. Néanmoins, les difficultés financières de l'Etat pourraient aussi freiner certains projets. Pour notre part, nous serons attentif à faciliter, dans la mesure du possible, la réalisation des projets de l'Université, notamment sur le plan des constructions, afin de contribuer à la reconnaissance et à l'attractivité de l'Université, dont les retombées sont significatives pour la ville, son économie, ses emplois et son rayonnement.

Tourisme

Sur le plan touristique, la ville de Neuchâtel dispose d'atouts évidents, par sa position au bord du lac, son centre historique, son animation culturelle et sportive, la société de navigation et ses nombreux musées.

Sur le plan de l'hébergement, elle abrite des hôtels et des auberges de qualité dans les catégories allant de 2 à 5 étoiles et qui ont fait pour certains l'objet de rénovations importantes à la veille d'Expo.02. L'Hôtel Palaffite, qualifié par Suisse Tourisme de « bijou au milieu du lac » est l'un des atouts de notre ville par l'innovation que comporte cette construction.

En revanche, les possibilités d'hébergement à bas prix des jeunes et des familles font toujours défaut. La fermeture puis la vente de l'ancienne auberge de jeunesse à la rue du Suchiez, certes mal située, a provoqué une lacune évidente. Pour pallier cette lacune, nous envisageons de soutenir la fondation « Au Suchiez », dont la ville de Neuchâtel est l'une des fondatrices, dans son projet de construction d'une auberge de jeunesse à la rue de l'Ecluse.

3.2.11. Administration

L'efficacité et la qualité des prestations et des projets de la cité dépendent de la motivation, des compétences et de l'encadrement du personnel communal. Les collaboratrices et collaborateurs constituent la force d'une collectivité publique.

Si les conditions salariales ont été modernisées ces dernières années, il n'en est pas de même du Statut du personnel qui fera l'objet d'une analyse, en collaboration avec les associations du personnel.

Enfin, une structure pour lutter contre le harcèlement a été mise en place. Il s'agira d'en faire l'évaluation.

Le règlement de la Caisse de pensions a été modifié à plusieurs reprises ces dernières années. Parmi les réformes les plus significatives, nous rappellerons la flexibilité introduite s'agissant de la retraite (anticipée, différée et partielle). L'assainissement de la Caisse de pensions constitue maintenant le dossier prioritaire, de même que le transfert du personnel hospitalier en lien avec l'adhésion à l'établissement hospitalier multi-sites (EHM). Des propositions seront faites prochainement, après consultation des associations de personnel, propositions incluant l'analyse de l'adhésion à une Caisse cantonale unique de la fonction publique.

3.2.12. Mesures

- Revoir l'organisation des Autorités scolaires et la répartition des compétences;
- Solliciter la révision de la péréquation financière intercommunale dans la perspective d'une meilleure reconnaissance des charges d'agglomération;
- Solliciter un siège au Conseil de l'Université;
- Analyser, puis réviser le Statut du personnel communal;
- Entamer l'étude tendant à la création d'une Caisse de pensions unique de la fonction publique neuchâteloise;
- Initier le processus d'assainissement de la Caisse de pensions du personnel communal;
- Maintenir un large pouvoir de décision de proximité;
- Reconstituer la fortune nette à hauteur de 5 millions;
- Maintenir la fiscalité tant et aussi longtemps que l'objectif relatif à la fortune nette n'est pas atteint;
- Limiter les investissements à 113 millions pour freiner la progression de l'endettement;
- Respecter l'enveloppe des investissements de la planification quadriennale 2006-2009.

3.3. Aménagement du territoire

3.3.1. Base réglementaire confirmée

Le plan directeur de 1994 ainsi que le plan d'aménagement adopté par votre Autorité en 1998 ont fixé des objectifs sur le long terme, notamment : préserver le patrimoine et continuer la ville, valoriser les potentiels de développement et organiser un réseau de transports en commun efficace. Ces lignes directrices sont toujours d'actualité, attendu qu'il n'est pas contesté que les pôles de développement stratégiques se trouvent, après la concrétisation du quartier de la gare, à Serrières et à Monruz.

3.3.2. Entretien du patrimoine immobilier

Le parc immobilier locatif de la Ville comprend 382 logements, 230 objets commerciaux et près de 60 bâtiments administratifs. Lors de cette législature, nous souhaitons combler une importante lacune, à savoir le fait de ne disposer d'aucune vue d'ensemble et d'aucune vision de détail tant de l'état d'entretien de notre patrimoine financier et administratif que du rendement et de la valeur de notre patrimoine financier. Cette carence conduit souvent à une gestion aléatoire des travaux d'entretien ce qui est susceptible d'engendrer des surcoûts non justifiés et ne nous autorise pas à déterminer un ordre de priorité quant à notre politique d'entretien ni à définir quels sont les biens à conserver, à aliéner, à transformer, voire à démolir.

3.3.3. Amélioration de la liaison ville / lac

Les objectifs d'aménagement définis par le plan directeur et le plan d'aménagement devront être affinés dans le cadre de la présente législature par le processus en cours visant à la légalisation par le Département de la gestion du territoire des plans directeurs sectoriels 6.13 « le lac et ses rives » et 6.11 « Quai Ph.-Godet / Nid-du-Crô » et, partant, dans un premier temps au réaménagement d'un secteur défini comme prioritaire par notre Conseil, celui du Port / Jeunes-Rives, voire les secteurs complémentaires du Nid-du-Crô et des rives de Serrières. Quant au secteur de Monruz, le maintien de l'Hôtel Palaffite fera l'objet d'un plan spécial et le réaménagement de Monruz Sud d'un plan directeur sectoriel et d'un plan de quartier.

Améliorer la continuité longitudinale entre les rives en donnant une identité aux rives bordant notre Commune et améliorer la continuité transversale par la mise en valeur de la liaison entre la ville et le lac en créant de meilleures liaisons piétonnières et en créant une cohérence des aménagements sur les rives (PDS 6.11 et 6.13), sont les pistes de réflexion que nous avons l'intention de suivre.

3.3.4. Mise en valeur du centre historique

Pour créer un lien entre le centre commercial de la Maladière et le centre ville, soit pour développer des synergies entre ces deux pôles, le centre historique doit être valorisé, prioritairement par la réfection de la zone piétonne, érigée il y a déjà près de 30 ans. Une politique coordonnée au niveau de l'esthétisme du mobilier urbain doit également être mise en place. L'amélioration des accès transversaux de la ville vers le lac ainsi que le réaménagement prioritaire des Jeunes-Rives et subsidiaire de la Place du Port, voire du Quai Ostervald, permettra également de créer une continuité de cheminement en faisant des rives le jardin de la ville ce qui permettra d'améliorer l'attractivité du centre. Une répartition annuelle des activités culturelles, sportives, voire commerciales sur les sites du centre ville, des Jeunes-Rives, de la Place du Port, du Quai Ostervald, du Nid-du-Crô, permettra de créer une dynamique d'animation en favorisant la mobilité des habitants, des touristes et des commerçants.

3.3.5. Valorisation et développement de l'habitat

La nouvelle Constitution fédérale a ajouté à la tâche première de l'aménagement du territoire, soit la garantie d'une utilisation mesurée du sol, un deuxième mandat : respecter le développement durable. Les réserves actuelles de zones à bâtir ne coïncident cependant pas avec les critères du développement durable puisqu'elles ne se trouvent pas dans les centres, mais prioritairement dans les couronnes périphériques.

Cela contraint à une mobilité forcée pour rejoindre les centres, abritant emplois et équipements socio-culturels. Il convient donc aujourd'hui de rétablir un équilibre en utilisant en priorité le parc immobilier existant par exemple en épuisant totalement les indices d'utilisation, en densifiant davantage, en construisant la ville dans la ville. Il faut aussi augmenter la mixité sociale et fonctionnelle des quartiers ainsi que les espaces verts et naturels.

En matière de politique du logement, nous souhaitons poursuivre plusieurs objectifs dans une perspective de complémentarité : lutter contre la pénurie, promouvoir la cohésion sociale et la protection de l'environnement. Nous souhaitons en particulier encourager la création de coopératives d'habitation mais aussi les projets immobiliers qui plaident en faveur d'une mixité entre: logements en PPE, loyers libres et les projets qui comprennent un pourcentage de logements dont les loyers sont inférieurs à ceux du marché, voire qui englobent également la création d'infrastructures d'utilité publique (structures d'accueil, crèches, salles de réunion, offices de poste, logements et homes pour personnes âgées,...).

3.3.6. Entretien des infrastructures techniques

A l'instar du patrimoine immobilier, le non entretien systématique et planifié de nos réseaux de gaz, d'électricité et d'eau ainsi que des infrastructures sportives dans les années 80 et 90 nous obligent aujourd'hui à en faire une priorité pour éviter des surcoûts, mais aussi pour demeurer concurrentiels dans la perspective de la libéralisation du marché de l'électricité et pour rester attractif, en particulier vis-à-vis des familles.

Ainsi l'utilisation des infrastructures pourra se faire en toute sécurité et cet entretien évitera une dégradation qui serait difficile à rattraper dans quelques années car son coût serait alors devenu prohibitif. Certains travaux sont donc prévus pour la piscine du Nid-du-Crô, ce qui permettra des économies d'énergie. D'autres porteront sur les terrains de sports offrant ainsi une occupation plus rationnelle de ces derniers. Les investissements d'entretien du domaine public touchant les chaussées, rives, quais, chemins piétonniers et les escaliers sont devenus indispensables. D'autres investissements découlant de contraintes environnementales et légales, à l'image du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) permettront à notre ville d'assumer ses responsabilités dans ce domaine en collaboration avec les communes voisines.

3.3.7. Mesures

- Inventorier, évaluer et informatiser les bâtiments du patrimoine financier et administratif (planification quadriennale 2006-2009, section de l'urbanisme);
- Entretien suffisamment le patrimoine pour en maintenir sa valeur;
- Plan directeur stratégique 2005-2009 (planification financière quadriennale, section des services industriels);
- Réfection du terrain de football du Chanet (planification financière quadriennale 2006-2009, section des sports);
- Réfection des installations énergétiques, de la chaufferie de l'étanchéité et du filtre à sable des piscines du Nid-du-Crô (planification financière quadriennale 2006-2009, section des sports);
- Renouveler et entretenir le domaine public (planification financière quadriennale 2006-2009, section des travaux publics);
- Mettre en œuvre la première étape du PGEE (planification financière quadriennale 2006-2009, section des travaux publics);

- Renouvellement équipements et automation de la STEP (planification financière quadriennale 2006-2009, section des travaux publics);
- Aménager les rives (planification financière quadriennale 2006-2009, section de l'urbanisme);
- Aménager l'espace public et paysager Monruz Sud (planification financière quadriennale 2006-2009, section de l'urbanisme);
- Aménager le secteur Quai Louis-Perrier / Bains des Dames (planification financière quadriennale 2006-2009, section de l'urbanisme);
- Réfection du port du Nid-du-Crô (planification financière quadriennale 2006-2009, section de la police);
- Acquérir le bassin de Monruz et travaux (planification financière quadriennale 2006-2009, section des sports);
- Rénover la zone piétonne (planification financière quadriennale 2006-2009, section des travaux publics);
- Participer à la réalisation d'une auberge de jeunesse (planification financière quadriennale 2006-2009, section du tourisme);
- Restaurer et mettre en valeur la Collégiale (planification financière quadriennale 2006-2009, section de l'urbanisme);
- Aménager l'espace public dans le secteur de Serrières (planification financière quadriennale 2006-2009, section de l'urbanisme);
- Soutenir les marchés de printemps, d'automne au Jardin anglais et de Noël;
- Soutenir Festi'Neuch sur le site des Jeunes-Rives;
- Soutenir le Festival international du film fantastique sur le Quai Ostervald;
- Soutenir le Busker's Festival;
- Soutenir l'Association pour la revitalisation du centre-ville.

3.4. Transports

3.4.1. Trafic d'agglomération

La Ville de Neuchâtel, aux côtés des autres communes du littoral, a requis et obtenu, dans le cadre du processus du RUN, l'élaboration d'un plan directeur des transports publics de l'agglomération actuellement en cours d'élaboration. La réalisation du Transrun, quelle que soit sa variante, ne facilitera en effet pas la mobilité de la population de l'agglomération ni de celle du canton si une desserte rapide et fréquente n'est pas assurée pour rejoindre le reste de l'agglomération depuis les gares de desserte du Transrun.

Dans le cadre de ce plan directeur, nous plaiderons, en particulier, en faveur de la prolongation du littorail vers l'est, de l'extension de l'exploitation de la ligne 10 durant les week-end, de la création d'une desserte des quartiers non ou mal desservis de Serrières (Battieux, Perrière, Troncs), de la création d'une desserte pour le quartier du Mail et le quartier du Crêt-Taconnet, extension de la desserte par l'allongement des lignes des funiculaires de l'Ecluse aux Cadolles et par celle de La Coudre vers Monruz.

3.4.2. Plan directeur de la mobilité douce

Nous souhaitons nous inspirer des objectifs fixés par le Département fédéral de l'environnement des transports et des télécommunications (DETEC), soit augmenter de 15 % en 10 ans les trajets effectués au moyen d'instruments de la mobilité douce. Pour ce faire, nous souhaitons en particulier optimiser les réseaux cyclistes et piétons, améliorer l'offre pour les déplacements non motorisés, créer des réseaux attractifs, performants et sécurisés, stabiliser la charge du trafic motorisé, générer une complémentarité entre le réseau de mobilité douce et le réseau de transports publics, favoriser le transfert modal.

3.4.3. 3^{ème} étape du plan de stationnement

Le plan de stationnement II mis en place il y a 4 ans a certes amélioré la situation de parcage au centre-ville mais le problème a cependant été reporté du centre en périphérie. La politique de stationnement que nous privilégions consiste en la protection des résidents, le maintien de l'attractivité des commerces au centre-ville et donc la confirmation de la vitalité économique du centre ainsi que le renforcement du transfert modal. Les principales mesures que nous souhaitons instaurer sont : la pérennité de la hiérarchisation de la demande, la généralisation des zones bleues dans les quartiers périphériques, le remplacement au centre-ville des zones bleues par la généralisation du stationnement payant, y compris en soirée avec pour corollaire le maintien de la gratuité du parcage au centre-ville pour des périodes de courte durée, le développement des P + R. Notre volonté est aussi de supprimer la taxe sur les spectacles en compensant les rentrées financières y relatives par l'obtention de recettes générées par le stationnement payant. A l'avenir, ce ne sont plus les spectateurs en tant que tels qui seraient taxés mais les spectateurs-automobilistes.

3.4.4. Liaisons ferroviaires

Il conviendra de tout mettre en œuvre avec l'Etat pour obtenir, dans les meilleurs délais, la cadence à la demi-heure sur la ligne du pied du Jura. Ceci permettra à Neuchâtel de disposer d'une liaison ferroviaire performante, à la hauteur des standards nationaux, avec les villes importantes du pays et les aéroports internationaux. Il en va de même pour la liaison internationale Paris-Neuchâtel-Berne dont la desserte en TGV doit pouvoir être garantie.

3.4.5. 2^{ème} train de mesures en faveur d'une mobilité durable

La plupart des mesures proposées dans le cadre du premier rapport ayant été réalisées, une analyse sera effectuée quant à l'opportunité de renouveler ou de supprimer certaines d'entre elles relativement à leurs effets concrets sur la promotion de la mobilité durable et / ou d'en soumettre de nouvelles à l'approbation de votre Conseil (exemple: subvention onde verte).

3.4.6. Plan de mobilité professionnelle

En 2004, plus de 2 millions de kilomètres ont été parcourus par le personnel de l'Administration communale alors qu'il existe une carence de réglementation précise relative aux modes de transport à privilégier. Non seulement les coûts de la mobilité professionnelle à charge de la Ville sont très importants mais au surplus l'absence de concept ne permet pas de maîtriser les forts impacts sur l'environnement qu'elle génère. Nos objectifs sont donc d'instaurer une meilleure gestion des déplacements professionnels et pendulaires, de diminuer les coûts de la mobilité professionnelle et de donner ainsi une image positive qui pourrait avoir valeur d'exemple auprès des entreprises privées. Nous envisageons, pour ce faire, notamment d'introduire le stationnement payant pour les collaborateurs de la Ville sur l'ensemble des places de parc sises sur domaine privé de la commune.

3.4.7. Mesures

- Prolonger le Littorail vers l'est;
- Compléter la desserte des quartiers de Serrières, du Mail, du Crêt-Taconnet, des Cadolles et de Monruz;
- Elaborer un plan directeur de la mobilité douce et réaliser un programme d'actions y relatif (planification financière quadriennale 2006-2009, section des transports);
- Poursuivre l'action « Neuchâtel Roule »;
- 2ème train de mesures en faveur d'une mobilité durable (planification financière quadriennale 2006-2009, section des transports);
- Réaliser le programme d'actions « plan de mobilité professionnelle » (planification financière quadriennale 2006-2009, section des transports);
- Agenda 21, mettre en œuvre, en particulier les actions 2 (énergie et transport dans l'administration) et 3 (mobilité durable) – (planification financière quadriennale 2006-2009, section de l'urbanisme);
- 3ème étape du plan de stationnement (planification financière quadriennale 2006-2009, section de la police, (élargissement de la zone bleue aux quartiers périphériques et mise en stationnement payant du centre-ville).

3.5. Politique de sécurité et cohésion sociale

3.5.1. La protection de la population par la collaboration

Afin de répondre aux multiples formes de criminalité et au sentiment d'insécurité qui règne au sein d'une partie de la population, l'organisation des forces de police a considérablement évolué ces dernières années. Tant en Suisse qu'à l'étranger, le constat relève que la sécurité publique devient de plus en plus complexe alors que les ressources financières nécessaires à rétablir la confiance se réduisent. De nouvelles synergies sont dès lors devenues incontournables pour faire face de façon crédible aux attentes et aux besoins exprimés. La collaboration, la réorganisation des prestations, le regroupement des forces, la mise en commun des ressources et des informations sont dès lors impératifs pour dégager une vision globale des besoins en terme de protection de la population.

Dans cette perspective, la mise en place du projet "Police 2006" permettra une répartition mieux structurée des missions grâce à une collaboration et à une efficacité accrues des ressources respectives. La mise en place d'une véritable police de proximité, capable de médiation, proche du citoyen, basée sur la collaboration avec le public, une présence accrue sur le terrain pour mieux mettre en valeur les connaissances de la vie locale, permettront de réduire le sentiment d'insécurité, notamment dans les zones urbaines.

La politique communale en matière de protection de la population, mise en œuvre depuis 2004 au niveau sanitaire et feu a permis de dégager une vision qui repose sur la coopération pour remplir les missions de façon plus efficace, au niveau économique également. Polyvalence des professionnels du feu et de l'ambulance, collaboration entre forces professionnelles et volontaires et regroupement du service du feu et de la protection civile constituent les axes de forces de ce concept moderne et pérenne.

3.5.2. La prévention sous toutes ses formes

La mise en place de structures d'intervention adaptées aux besoins de la population est une noble mission. L'organisation de campagnes d'information et de prévention reste cependant un objectif prioritaire afin d'augmenter le respect des prescriptions légales et réglementaires en matière notamment de santé et de sécurité routière. Dans les domaines où la prévention est insuffisante, nous entendons fournir à nos collaborateurs les outils nécessaires aux contrôles et au renforcement de la responsabilité individuelle.

3.5.3. Police de proximité

Les missions liées à la sécurité publique reposent sur trois piliers principaux : la lutte contre la grande et moyenne criminalité, police secours et la police de proximité.

Si la première relève exclusivement de la police cantonale, la deuxième repose sur une collaboration entre les corps de police cantonaux et communaux. Dans ce secteur, dont le but est de répondre rapidement à des situations dans lesquelles les vies ou les biens sont menacés, la police communale participera à l'organisation cantonale de police secours avec ses propres patrouilles qui seront engagées prioritairement sur le territoire de la ville mais en renfort également sur tout le territoire cantonal selon le principe de subsidiarité.

Quant à la police de proximité, elle comporte elle-même trois volets :

- les missions de sécurité (contrôle des personnes, service d'ordre, surveillance du trafic, surveillance des sites sensibles, observation, prise d'informations, prévention sous toutes ses formes, etc.)
- les dénonciations pénales (code pénal, LCR, règlement communal)
- les activités administratives (gestion du domaine public, éducation routière, police des chiens, établissements publics, etc.)

La police de proximité est à la fois visible, proche du citoyen et en relation constante avec ses partenaires (écoles, associations de quartier, intervenants sociaux, institutions pour la jeunesse, etc) afin de définir des stratégies conjointes à même d'améliorer la qualité de vie des citoyens. La police de proximité est à la fois un choix stratégique, une mission prioritaire pour le corps de police de la Ville et une forme organisationnelle. Elle traite des tâches de base du policier dans un secteur déterminé et à une petite échelle pour rapprocher la police du citoyen. Dans cette optique, il est prévu la mise en place d'un concept de guichet unique de police qui puisse fournir une très large palette de prestations (administratives, dépôt de plainte, conseils, etc.) au centre névralgique de la ville.

3.5.4. Renforcer l'interface Autorités – population, par l'intégration

Le sentiment de sécurité ou d'insécurité au sein d'une société ne dépend pas seulement de la fréquence des actes délictueux qui s'y commettent. Il dépend aussi de la qualité du climat social qui y règne. À cet égard, les autorités politiques ont un rôle essentiel à jouer et cela indépendamment de l'abondance et de la qualité des prestations qu'elles offrent : des valeurs qu'elles incarnent, de leur manière de pratiquer la politique, de leur attitude à l'égard des habitants dépend en effet largement l'émergence parmi ces derniers du sentiment d'appartenance à une même communauté. Et de la force du lien social au sein de la population dépend le respect mutuel entre les gens ainsi qu'à l'égard des Autorités et des biens d'autrui.

Administrés ou citoyens ?

Paradoxalement, et malgré sa dénomination, la Commune est rarement perçue par ses habitants comme une communauté dont ils seraient partie prenante. C'est, le plus souvent, une entité abstraite et, occasionnellement, une entité personnifiée par la personne responsable de la décision qui les touchent personnellement. Si l'on veut échapper à ce paradoxe, si l'on veut éviter que les habitants de notre ville continuent de parler de la collectivité à laquelle ils appartiennent en utilisant la troisième personne du pluriel, il s'agit d'abord de les traiter toutes et tous comme des citoyens, c'est-à-dire comme des adultes responsables avec leurs droits et leurs devoirs et non comme des administrés ou de simples clients. Après tout, une société démocratique, ce n'est pas seulement une société dans laquelle existe un droit qui s'appelle le droit de vote ; une société démocratique, c'est avant tout une société qui n'exclut personne, mais au contraire se préoccupe de donner une place et la parole à tous ceux qui constituent la cité. Ce qui va de soi aujourd'hui dans des lieux comme les écoles, le Conseil des Jeunes ou encore le Parlement des Jeunes, c'est-à-dire le droit élémentaire de chacun de participer aux décisions qui le concernent, devrait devenir demain une évidence au niveau du fonctionnement de la société en général. Il en va de l'avenir de la démocratie. Et pour que cette démocratie soit vivante, il s'agit pour les Autorités d'aller véritablement à la rencontre des citoyens et cela non seulement pour prononcer quelques mots de circonstance à l'occasion d'inaugurations ou d'autres cérémonies mondaines, mais bien plutôt pour discuter, dans les lieux et les organisations qui sont les leurs, de leurs préoccupations concrètes en les associant autant que faire se peut aux décisions qui les concernent. L'Administration et les Autorités élues doivent certes garder la responsabilité de la gestion de la cité, mais en gardant constamment présent à l'esprit leur rôle de « tricoteurs » d'un lien social aujourd'hui bien distendu, quand il n'est pas carrément déchiré.

3.5.5. Accueil extrafamilial de jour

En matière de politique de la jeunesse, nous avançons actuellement en ordre dispersé : notre politique relève en effet de plusieurs directions, celle de l'instruction publique bien sûr, pour ce qui est de l'éducation infantine, primaire et secondaire, de la Déléguée à la petite enfance et des services sociaux dans le domaine de l'accueil extrafamilial, mais également de la Direction des sports, des affaires culturelles ainsi que de la police. Pour faire face à des phénomènes tels que les incivilités, la violence ou encore le chômage des jeunes, il est grand temps de coordonner les efforts et de tirer tous à la même corde. Convaincu que les phénomènes en question sont davantage le résultat d'un manque de repères et d'un défaut d'intégration que le reflet d'une propension accrue des nouvelles générations à la délinquance, nous entendons donner un signal politique fort en créant à partir du début 2006 une nouvelle Direction de la jeunesse et de l'intégration. Comme son nom le laisse entendre, elle sera chargée de toutes les questions liées à la jeunesse, de la petite enfance jusqu'à l'intégration sociale et professionnelle des jeunes adultes en passant bien sûr par les tâches de l'actuelle Direction de l'instruction publique en matière d'éducation. Une de ses missions essentielles sera précisément de coordonner les efforts déployés actuellement au sein des différentes directions et d'inventer de nouvelles synergies. À l'heure où il est question d'harmonisation des horaires scolaires, voire de l'école en continu, il est grand temps que les responsables de l'instruction publique et ceux de l'accueil extrascolaire disposent d'un lieu pour dialoguer et définir une politique commune. Quant aux jeunes concernés eux-mêmes, nous pensons qu'ils ont tout à gagner d'une approche concertée de la politique de la jeunesse : serait-il utopique d'imaginer, par exemple, qu'au nom de la prévention de l'illettrisme et d'une meilleure compréhension entre les générations, de jeunes participants au Semestre de motivation viennent lire des contes dans les crèches ou les jardins d'enfants ?

3.5.6. Mesures

- Développer la collaboration avec la police cantonale ("Police 2006");
- Harmoniser, au niveau cantonal, la formation du personnel de police;
- Renforcer les missions de la police de proximité;
- Mettre en place un Observatoire local de la sécurité et de la cohésion sociale;
- Regrouper les services d'intervention feu et sanitaire et de prévention dans la caserne de la Maladière pour un renforcement de leur collaboration (planification financière quadriennale 2006-2009, section police du feu);
- Développer un instrument intercommunal de sécurité (feu, sanitaire et Pci);
- Répartir les missions avec le SIS de La Chaux-de-Fonds;
- Poursuivre le concept de modération de la circulation (planification financière quadriennale 2006-2009, section police);
- Elaborer un plan de prévention dans les écoles (santé, feu, sécurité publique, sport);
- Créer une direction chargée spécifiquement des questions d'intégration (de la jeunesse, des nouveaux arrivants, des nouveaux retraités et, plus généralement, des personnes désinsérées professionnellement et socialement) ainsi que des relations entre les autorités et les associations de quartier ou autres comités citoyens;
- Encourager les mesures d'auto-organisation de la population (Pédibus, Parents de jour, etc.);
- Participer activement aux manifestations « Neuchàtoi »;
- Etudier les moyens de développer l'animation socioculturelle dans les quartiers;
- Mettre sur pied, en collaboration avec les gérances privées, des cours de formation à l'intention des concierges sur la dimension sociale de leur fonction;
- Regrouper au sein d'un même service les trois piliers de l'accueil extrafamilial (petite enfance, centres de vie pour écoliers, parents de jour);
- Créer un secteur en charge des actions en faveur des adolescents et jeunes adultes (Conseil et Parlement des Jeunes, Semestre de motivation, relations avec l'association Job Service et le Village d'artisans, relations avec le Centre de loisirs, Alterconnexion, etc.);
- Systématiser le dialogue entre les responsables des différents secteurs des activités en faveur de la jeunesse;
- Collaborer avec le Centre de loisirs et les associations de quartier afin d'y développer l'animation socio-culturelle et sportive.

3.6. Le guichet social

3.6.1. Réorganisation

Le but de la nouvelle loi cantonale sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales peut se résumer en un slogan : dans le domaine social, c'est le dossier qui doit circuler et non pas la personne qui sollicite les prestations. Concrètement, cela signifie qu'un requérant devrait pouvoir demander les prestations auxquelles il peut prétendre au même

endroit et au même interlocuteur sans avoir à fournir à l'administration plusieurs fois les mêmes données.

Si le principe est simple, le chemin jusqu'à sa mise en œuvre est encore long : il s'agira en effet de définir un revenu déterminant et une unité économique de référence identique pour toutes les prestations sociales ainsi que l'ordre dans lequel ces prestations devront être examinées par l'Autorité ; par ailleurs, il conviendra de créer une base de données centralisée pour toutes les données sociales. Afin d'inciter les communes à se regrouper et à professionnaliser encore davantage leurs services sociaux, le canton envisage de participer désormais au financement des frais de ressources humaines des services sociaux.

La Commune de Neuchâtel a d'ores et déjà pris les devants et elle compte bien être en mesure, dès le 1^{er} janvier 2006, d'accueillir sous un même toit l'actuel service social, l'agence communale AVS-AI ainsi que le personnel qui, au sein de l'actuel Office du travail, s'occupe des diverses prestations liées à l'emploi.

Dans ce domaine comme dans d'autres, la Ville de Neuchâtel ambitionne par ailleurs de devenir un prestataire de services régional : conformément à la volonté du canton et dans l'esprit de ce qui prévaut aujourd'hui déjà avec Valangin, des contacts ont d'ores et déjà été pris avec les communes voisines pour les inviter à discuter d'une possible collaboration.

3.6.2. Mesures

- Mettre en place un guichet social unique;
- Poursuivre les mesures de partenariat au niveau régional;
- Réorganiser les services concernés de l'Administration communale.

3.7. L'énergie

3.7.1. Un milieu en mutation

La réorganisation des Services industriels opérée ces dernières années s'est inscrite tout naturellement dans un contexte grandissant de concurrence. La libéralisation des marchés de l'énergie, politique choisie par de nombreux pays dans le monde entier, n'épargne pas le nôtre. Sans obligation de s'aligner sur elle, la Suisse, de par sa situation géographique au centre du réseau de transport, est concernée de façon importante par la politique de l'Union européenne. Cela implique un changement de mentalité spectaculaire, une volonté indispensable de s'adapter à cette nouvelle situation, même sans obligation légale, et de nouvelles exigences prononcées en matière commerciale notamment dans la mesure où notre pays est simultanément un important exportateur et importateur.

S'adapter aux nouvelles règles du jeu et aux conséquences de la jurisprudence fédérale, qui, de fait, ouvre le marché à la concurrence, nécessite une nouvelle législation qui est actuellement en discussion aux Chambres fédérales. La stratégie développée par la Ville devrait permettre de répondre à cet environnement en mutation. Dans cette perspective, l'accent sera porté sur la volonté de garantir la sécurité et la fiabilité de notre approvisionnement, le renforcement de notre capacité de production propre d'électricité à partir d'énergie renouvelable, le développement des prestations multi-énergies, l'obtention d'une taille critique pour assurer notre rentabilité et l'encouragement à une utilisation rationnelle de l'énergie.

3.7.2. Garantie la sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement

Etre à l'écoute de la clientèle, améliorer ses prestations dans le domaine de la gestion globale de l'énergie et optimiser le fonctionnement des services en saisissant les synergies créées, permet d'assurer l'acheminement de l'eau et des énergies jusqu'à la clientèle en toute sécurité. La fiabilité de l'approvisionnement dépend également de nos productions propres de proximité, de la qualité de nos fournisseurs, de l'adéquation de nos contrats d'approvisionnement avec nos besoins. Mais la sécurité dépend en priorité de pouvoir bénéficier de réseaux et d'installations modernes et parfaitement entretenus d'où l'importance d'un entretien et d'un renouvellement planifiés et suffisants des réseaux et des infrastructures. C'est un facteur indispensable permettant d'assurer la qualité de la fourniture de l'eau et des énergies et de garantir un service public fort et de qualité.

Outre la stabilité de nos prix, la diminution de notre risque de distributeur et la sécurité de notre approvisionnement dépendent largement de nos capacités de production propres. Développer notre production en matière d'énergie par la poursuite de notre programme d'assainissement et de développement de nos centrales de production afin de faire passer notre propre production renouvelable de proximité de 15% à 20% est un objectif qui peut paraître ambitieux. Nous avons cependant la conviction dans cette période d'incertitude quant à l'avenir de la production et de la distribution d'énergie, que l'orientation est saine et raisonnable. Elle sera poursuivie dans le respect du concept du développement durable auquel nous sommes attaché.

3.7.3. Développer les prestations multi-énergies à l'échelle de l'agglomération

Les Services industriels doivent fournir des prestations exigées par leur clientèle. Il est dès lors indispensable de se positionner en tant qu'acteur régional incontournable ce qui signifie non seulement de fournir les prestations de base, mais aussi de répondre aux besoins multiples des clients et de fournir de nouveaux produits, afin de les satisfaire, de les fidéliser, et de valoriser nos savoir-faire.

Cet objectif implique de pouvoir disposer d'une taille critique afin de pouvoir fournir des prestations à des prix compétitifs seul gage d'une rentabilité nécessaire et de pouvoir assurer une gamme de prestations assez large pour satisfaire la clientèle. Etendre nos prestations au niveau de l'agglomération neuchâteloise permettra la réalisation de ce programme.

L'accroissement de la consommation mondiale d'énergie, les inquiétudes qui lui sont liées, la nécessité de préserver l'environnement confirment que seule une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie est la clef d'une atténuation sensible des perturbations du système climatique planétaire. C'est également un complément indispensable au développement des énergies renouvelables pour une réponse crédible face à l'épuisement des énergies fossiles.

3.7.4. Mesures

- Entretien et renouveler les réseaux et les infrastructures pour maintenir l'âge moyen de nos équipements, ce qui nécessite un investissement annuel de l'ordre de 10'000'000 francs/an (planification financière quadriennale 2006-2009, section des services industriels);
- Réaliser les projets de centrales de production renouvelables pour assurer notre propre production à hauteur de 20% (planification financière quadriennale 2006-2009, section des services industriels);

- Elargir les collaborations avec les communes de l'agglomération propriétaires de leurs réseaux, voire rachat de ces derniers selon les opportunités qui se présentent;
- Instituer une collaboration étroite, voire regroupement avec SIM SA;
- Intensifier l'information aux consommateurs pour tendre vers une utilisation plus rationnelle de l'énergie;
- Mettre en œuvre la contribution de 0,5ct/kWh pour financer le fonds de renouvellement de nos unités de production;
- Dans le cadre de l'Agenda 21, poursuivre les mesures internes à la Ville pour diminuer sa propre consommation.

3.8. Loisirs

3.8.1. Sports

L'intérêt pour le sport en général et sa pratique en particulier n'a cessé de croître ces dernières années.

Ce phénomène est dû en partie au programme de prévention de la santé par le sport initié par la Confédération et la qualité de l'offre des sociétés sportives. Les Ecoles du sport et les nombreuses initiatives du Service des sports de la Ville de Neuchâtel contribuent largement à cet essor pour le moins sur le bassin de population du littoral neuchâtelois. En plus de son rôle préventif, il faut relever l'importance du rôle social du sport. Le sport rassemble, il crée des liens. Il est formateur. La qualité de la vie passe donc aussi par l'offre de sport et de loisirs disponible pour le citoyen. Afin de maintenir un bon niveau de prestations tout en développant des offres nouvelles en fonction des besoins de la population, toutes générations confondues, l'accent sera porté sur les Ecoles du sport, les camps sportifs et l'adaptation de l'offre sportive en matière d'animation de quartier.

La réalisation du Complexe de la Maladière, respectivement de son stade et des ses salles de gymnastique, comme du nouveau terrain de football du stade de Pierre-à-Bot, sera déterminante pour le maintien de la qualité du sport que l'on pourra pratiquer à Neuchâtel. Il en va de même pour le patrimoine important des piscines de notre ville.

Il s'agira également d'élaborer un concept marketing performant destiné à améliorer les résultats de l'infrastructure d'accueil de Cité Joie à Haute-Nendaz. En outre l'implantation prévue de la Fédération internationale de gymnastique offrira des perspectives intéressantes avec le monde international du sport notamment dans le domaine de la formation. Enfin un rapport d'information sur la politique du sport de la Ville de Neuchâtel sera élaboré dans le courant de la législature afin de disposer d'un instrument de travail adapté aux impulsions données par la politique du sport de la Confédération et de la République et canton de Neuchâtel.

3.8.2. Culture

Un rapport sur la politique culturelle sera soumis à votre Autorité lequel constituera vraisemblablement un changement d'orientation quant à la politique de la Ville en matière de subventions, à savoir certainement la fin du saupoudrage éclairé au profit de la conclusion de contrats de confiance, renouvelables. Un état des lieux comprenant l'inventaire des activités réalisées par les bénéficiaires de subventions ordinaires et par les institutions à charge de la Ville, l'impact sur le public de telles activités ainsi qu'également un inventaire

des infrastructures culturelles financées par la Ville vous sera présenté. Une évaluation des retombées économiques des subventions accordées et des flux financiers ainsi engendrés, ce pour la Ville mais aussi pour l'agglomération du littoral et pour le canton sera, dans la mesure du possible, effectuée. Nous avons l'intention aussi de mieux définir le profil culturel de la Ville au sein de l'agglomération et du canton afin de créer des synergies, en particulier dans le domaine des musées et de la création théâtrale. Une réflexion en ce sens a déjà débuté en collaboration avec les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Il est envisagé, sous réserve qu'un dialogue puisse être instauré en ce sens avec l'Etat, de se diriger vers une meilleure répartition des compétences entre le canton et les communes-centres, par exemple en matière de financement de la conservation du patrimoine.

3.8.3. Mesures

- Ecole du sport : poursuivre les efforts de promotion du sport envers la population en général ; développer l'offre pour les adultes;
- Camps sportifs : consolider leur organisation ainsi que la mise en place du Centre de Découvertes Sportives ; développer des prestations à l'intention des enfants en surcharge pondérale;
- Places de sport et animation de quartier : poursuivre l'assainissement des places en collaboration avec le Service des parcs et promenades ; organiser des animations en privilégiant l'implication des utilisateurs et la sensibilisation de ces derniers au soin à apporter au matériel mis à disposition et à l'impacte des nuisances sonores;
- Stade de la Maladière : terminer les travaux, élaborer le concept de gestion et d'exploitation, procéder à l'ouverture du stade en 2007;
- Stade de Pierre-à-Bot : terminer la construction et mise en fonction;
- Parc immobilier sportif : élaborer un concept directeur d'assainissement et d'entretien;
- Piscines : diminuer la consommation d'énergie et poursuivre les travaux de réfection dus au vieillissement des infrastructures. Pour le complexe du Nid-du-Crô : réaliser une nouvelle chaufferie;
- Cité Joie : développer un concept marketing tenant compte de l'évolution du marché ; développer une promotion et une gestion autonome sur place;
- Accueil du siège de la Fédération internationale de gymnastique et développement de ses activités à Neuchâtel;
- Rapport d'information sur la politique du sport de la Ville de Neuchâtel;
- Supprimer la taxe sur les spectacles;
- Rapport d'information sur la réorientation de la politique culturelle.

4. Conclusion

Les habitants de la Ville de Neuchâtel bénéficient d'un cadre de vie particulièrement privilégié ; un lac, une nature toute proche et fort bien préservée, un patrimoine bâti riche d'histoire et imprégné par l'ouverture de nos citoyens sur le monde. Les équipements, aussi bien sportifs que culturels, sanitaires ou techniques sont généralement modernes et correspondent à nos besoins. La proximité des organes politiques décisionnels et de l'administration est un facteur qui favorise l'écoute des citoyens et une offre en prestations publiques adaptées aux attentes de notre population.

Les vies économique, académique, associative, culturelle, sportive assurent un rayonnement régional, voire national, important et font de notre cité la plus petite des grandes villes de Suisse. Notre récent couplage au réseau autoroutier suisse est de nature à renforcer encore notre attractivité.

Cette situation très favorable ne permet pas à notre ville d'échapper aux grands courants économiques et sociaux qui traversent la Suisse. Nous devons dès lors faire face aux conséquences de la désécurisation générale provoquée par une situation économique et par une situation sociale qui se dégradent de concert.

Les finances de la ville souffrent de cet état de fait d'autant plus que des facteurs aggravant sont encore venus les fragiliser. Il y a tout d'abord les charges d'agglomération qui pèsent lourdement sur nos finances de par la taille relativement restreinte de la ville en comparaison avec l'agglomération. D'autre part, le résultat net du désenchevêtrement des tâches avec l'Etat nous est très défavorable. Les conséquences sont, malgré une gestion rigoureuse, l'épuisement de notre fortune nette qui nous laisse en permanence à la merci d'une grave crise politique en cas de dégradation conjoncturelle.

Nous n'accepterons pas le recours à la solution facile du report des charges sur les générations futures qui auront déjà leur lot de problèmes à résoudre. Nous voulons donc nous donner les moyens d'investir pour assurer un entretien suffisant de notre patrimoine.

Ainsi notre objectif est non seulement d'équilibrer nos budgets et comptes, mais au surplus de reconstituer progressivement notre fortune nette.

Cet objectif passe inévitablement par un gain en efficacité de nos structures administratives afin de diminuer nos coûts de fonctionnement. Cet objectif peut être atteint de différentes manières à savoir soit en réduisant nos structures administratives, soit par un gain d'échelle en fournissant nos prestations à d'autres partenaires de l'agglomération, à défaut ce sont malheureusement les prestations elles-mêmes qui devront encore être revues à la baisse.

Le littoral neuchâtelois a un urgent besoin d'une politique coordonnée, tant il est vrai qu'une multitude de problèmes ne peuvent plus se traiter uniquement à l'échelle communale. Nous sommes convaincu que l'avenir de notre région doit se construire au sein d'une structure politique d'agglomération. Nous assumerons une responsabilité toute particulière aussi dans ce domaine.

B. Planification des dépenses d'investissements 2006 - 2009

Conformément aux nouvelles dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons la planification des dépenses d'investissements pour la période 2006 - 2009.

1. Introduction

La planification quadriennale des investissements complète le programme politique pour les quatre prochaines années.

Globalement, les dépenses nettes de la planification 2006 – 2009, qui se montent à 113 millions de francs, représentent presque la moitié de celles de la précédente planification (2001 – 2004) avec 221 millions de francs. Cette forte diminution s'explique par le désenchevêtrement des tâches entre les communes et l'Etat, ce dernier ayant notamment repris à sa charge les domaines de la Santé et de la formation post-obligatoire.

L'objectif principal de cette planification est d'attribuer les moyens nécessaires et suffisants à l'entretien de notre patrimoine tant administratif que financier. Dans le cadre de cet objectif, la part la plus importante concerne la mise en œuvre, dans une mesure légèrement diminuée, du plan stratégique des Services industriels présenté dans notre rapport du 27 avril 2005. Les dépenses d'investissement relevant de la protection de l'environnement sont également présentes (plan d'évacuation des eaux claires, mise en œuvre de la 2^{ème} étape des actions de l'Agenda 21 et du programme « Nature en ville », investissements liés à la mobilité douce et à la production d'énergie électrique renouvelable). Si cette planification ne contient pas de dépenses pour de nouveaux bâtiments, elle comprend des dépenses pour les premiers aménagements des rives ainsi que la participation à la construction d'une auberge de jeunesse par des tiers.

Près de la moitié des dépenses planifiées (53 millions de francs) concerne des investissements dans des domaines financés par des taxes (enlèvement des déchets, épuration des eaux usées et utilisation des ports) ou par des tarifs liés à la consommation (eau, gaz et électricité).

Nous nous sommes également efforcé de tendre vers un autofinancement des dépenses d'investissement dans le but de ne pas alourdir la dette pour les années futures. En 2009, ce deuxième objectif est partiellement atteint, puisque la dette augmentera de 26 millions de francs environ. L'autofinancement des investissements du patrimoine administratif atteint plus de 76%.

2. Historique : la planification 2001 - 2004

Les tableaux ci-après présentent les investissements tels qu'estimés dans le cadre de la précédente planification en comparaison avec les dépenses effectives couvrant la même période. Les montants figurant dans les tableaux incluent tant ceux du patrimoine administratif que ceux du patrimoine financier. Au final, les investissements nets ont été inférieurs de 22,1 millions de francs aux intentions de dépenses de la planification 2001-2004.

Planification 2001 - 2004

	2001	2002	2003	2004	TOTAL
Investissements bruts	65'991'500	66'236'600	68'169'400	53'767'500	254'165'000
Recettes	-7'002'500	-9'108'000	-9'406'000	-6'845'000	-32'361'500
Investissements nets	58'989'000	57'128'600	58'763'400	46'922'500	221'803'500

Comptes 2001 à 2004

	C 2001	C 2002	C 2003	C 2004	TOTAL
Investissements bruts	46'724'019	57'148'538	57'803'899	61'771'260	223'447'716
Recettes	-10'232'844	-6'736'860	-2'670'902	-4'114'166	-23'754'772
Investissements nets	36'491'175	50'411'678	55'132'997	57'657'094	199'692'944

La différence particulièrement marquée lors de la première année de la planification est la résultante du décalage de certains projets prévus initialement. A fin 2004, les dépenses brutes totales dévolues à la construction du NHP ont totalisé près de 145 millions de francs.

2.1. Effet sur l'endettement

Les tableaux suivants présentent l'évolution de la dette globale durant la précédente planification en comparaison avec l'insuffisance de financement. Rappelons que l'insuffisance de financement a été accrue par les excédents de charges des comptes de fonctionnement des années 2003 et 2004. L'autofinancement étant déterminé à partir du compte administratif, cela en conformité aux directives de l'Etat, la comparaison est donc faite en tenant compte des investissements nets du patrimoine administratif.

	C 2001	C 2002	C 2003	C 2004	Total
Investiss. admin. nets	34'545'745	45'651'742	50'779'569	56'594'670	187'571'726
Autofinancement	-32'507'871	-41'978'487	-13'955'684	-19'244'574	-107'686'616
Insuffisance	2'037'874	3'673'255	36'823'885	37'350'096	79'885'110

Evolution de l'endettement

En regard de l'insuffisance de financement totale de la dernière planification, l'augmentation de la dette aurait dû être d'un montant équivalent, soit quelque 80 millions de francs. Elle a progressé en fait de 86 millions de francs. Cet écart de 6 millions de francs résulte de l'utilisation de la dette à court terme dont l'application première consiste à faire face aux besoins de trésorerie courante ; l'on songe, par exemple, au paiement des salaires et particulièrement au versement du treizième salaire qui est effectué avant la perception de rentrées fiscales du début de l'année suivante. De fortes variations dans les mouvements de fonds apparaissent également dans des services de la ville comme les Services industriels et les Affaires sociales, par exemple.

(en milliers de francs)	C 2001	C 2002	C 2003	C 2004
Dette à court terme	35'007	21'589	40'005	55'000
Dette à long terme	563'000	589'000	609'000	629'000
Total	598'007	610'589	649'005	684'000

2.2. Evolution de la charge d'intérêts

Au cours de la période sous-revue, les taux d'intérêts ont évolué favorablement de sorte que la conclusion d'emprunts à long terme et la reconduite de ceux arrivant à échéance ont pu être réalisées à des conditions meilleures. Cela se reflète bien dans l'évolution des taux moyens de la dette à long terme et les intérêts passifs contenus malgré l'augmentation de 66 millions de francs de la dette à long terme.

	C 2001	C 2002	C 2003	C 2004
Dette (en milliers de francs)	563'000	589'000	609'000	629'000
Taux moyen au 31 décembre	4.18%	4.11%	3.89%	3.83%
Coût annuel	23'013'592	23'955'324	23'855'961	24'160'080
Nombre d'habitants	31'587	31'566	31'571	31'872
Dette par habitant	17'824	18'659	19'290	19'735

Le tableau ci-dessous permet de constater que les intérêts nets par habitant sont maîtrisés sur l'ensemble de la période sous revue. Il en est de même du ratio comprenant les recettes courantes.

En milliers de francs	C 2001	C 2002	C 2003	C 2004
Intérêts passifs	25'189	24'578	24'282	24'628
./. revenus financiers	-1'047	-917	-3'463	-960
Charge nette	24'142	23'661	20'819	23'668
Nombre d'habitants	31'587	31'566	31'571	31'872
Intérêts nets p/habitant	764	750	659	743
Produits des impôts (A)	145'683	158'826	133'873	139'970
Intérêts passifs / A	17.3%	15.5%	18.1%	17.6%
Charge nette / A	16.6%	14.9%	15.6%	16.9%
Recettes courantes (B)	467'516	490'271	475'385	486'611
Intérêts passifs / B	5.4%	5.0%	5.1%	5.1%
Charge nette / B	5.2%	4.8%	4.4%	4.9%

3. Planification financière 2006 - 2009

Pour la nouvelle période 2006 - 2009, les investissements prévus se présentent comme suit :

	Fr.
Investissements bruts	129'843'400.-
Recettes	-16'000'000.-
Total des investissements nets	113'843'400.-

A l'instar de la dernière planification, les montants figurant ci-dessus englobent l'ensemble des dépenses et recettes d'investissements. C'est pourquoi, afin de répondre aux directives étatiques s'agissant de la notion d'investissements, seuls les investissements du patrimoine administratif seront intégrés dans le tableau du compte administratif du budget 2006. Cependant, afin de donner une vue globale de la présente planification, les projections sont basées sur l'ensemble des investissements. La répartition entre patrimoine administratif et financier figure en annexe au rapport concernant le budget 2006.

3.1. Principales réalisations du patrimoine administratif

Pour la période 2006 - 2009, les principaux objets du patrimoine administratif à réaliser par section sont les suivants :

Finances

Une demande de crédit est planifiée pour la participation à la réalisation d'une Auberge de jeunesse.

Travaux publics

L'accent a été particulièrement mis sur le renouvellement et l'entretien du domaine public (chaussées, rives, escaliers, sentiers, etc.) pour 8 millions de francs ainsi que sur le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) pour 9,2 millions de francs. Les charges financières liées aux investissements prévues dans le cadre du PGEE seront totalement financées par la taxe d'épuration.

S'agissant de l'important crédit pour des points de collecte des déchets enterrés, les charges financières qui découleront du montant de 5,2 millions de francs prévu seront entièrement financées par la taxe d'enlèvement des déchets solides.

Urbanisme

La transformation pour la mise aux normes de production des Caves de la Ville constitue le plus important crédit planifié avec un montant de 3 millions de francs.

La première phase de réalisation de l'aménagement des rives est prévue pour 2,5 millions de francs ainsi que le début de la restauration et de la mise en valeur de la Collégiale pour 2,3 millions de francs.

Le futur déménagement du SIS, du SHPF et du Service des sports dans le nouveau stade de la Maladière permettra des regroupements et des réorganisations de services dans les bâtiments du Faubourg du Lac 1 à 5. Un montant de 2 millions de francs est prévu à cet effet.

Le programme d'entretien lourd des bâtiments du patrimoine administratif a été arrêté à 1,2 million de francs.

Police

Les principaux investissements prévus concernent la troisième étape du plan de stationnement avec un montant de 4,6 millions de francs ainsi que la réfection du port du Nid du Crô pour 850'000 francs.

Police du feu

L'acquisition d'équipement spécifique pour la nouvelle caserne du SIS à la Maladière constitue le seul objet planifié pour cette section pour un montant de 3 millions de francs.

Jeunesse et intégration

Les principales rénovations planifiées sont celles du collège du Crêt du Chêne pour 3 millions de francs et la deuxième étape de la rénovation du collège des Terreaux pour 1,8 million de francs.

Services industriels

Eaux

Le plan stratégique 2005-2009 pour la distribution avec 8,1 millions de francs et celui pour le transport, le stockage et le pompage avec 1,7 million de francs sont les principaux objets prévus dans le domaine de l'eau.

Gaz

Pour cette énergie, le plan stratégique 2005-2009 pour la distribution prévoit un montant de 4,3 millions de francs de dépenses pour les prochaines années.

Electricité

Dans le domaine de l'électricité, le plan stratégique 2005-2009 pour la basse tension se monte à 8'510'000 francs. Celui pour la moyenne tension, y compris les stations se monte à près de 4,3 millions de francs.

Les crédits pour la production d'électricité renouvelable représentent plus de 5,5 millions de francs pour les quatre prochaines années.

Autres activités

Le plan stratégique 2005-2009 pour l'éclairage public sera de 2,4 millions de francs.

Sports

La construction du nouveau terrain de football de Pierre-à-Bot se montera à 3,3 millions de francs. L'acquisition du bâtiment abritant le bassin de natation de Monruz est également prévue avec un montant de 3,2 millions de francs.

Le dernier objet d'importance pour le patrimoine administratif est la première étape de la réfection des installations du Chanet pour 1'750'000 francs.

3.2. Principales réalisations du patrimoine financier

Pour la période 2006 - 2009, les principaux objets du patrimoine financier à réaliser par sections sont les suivants :

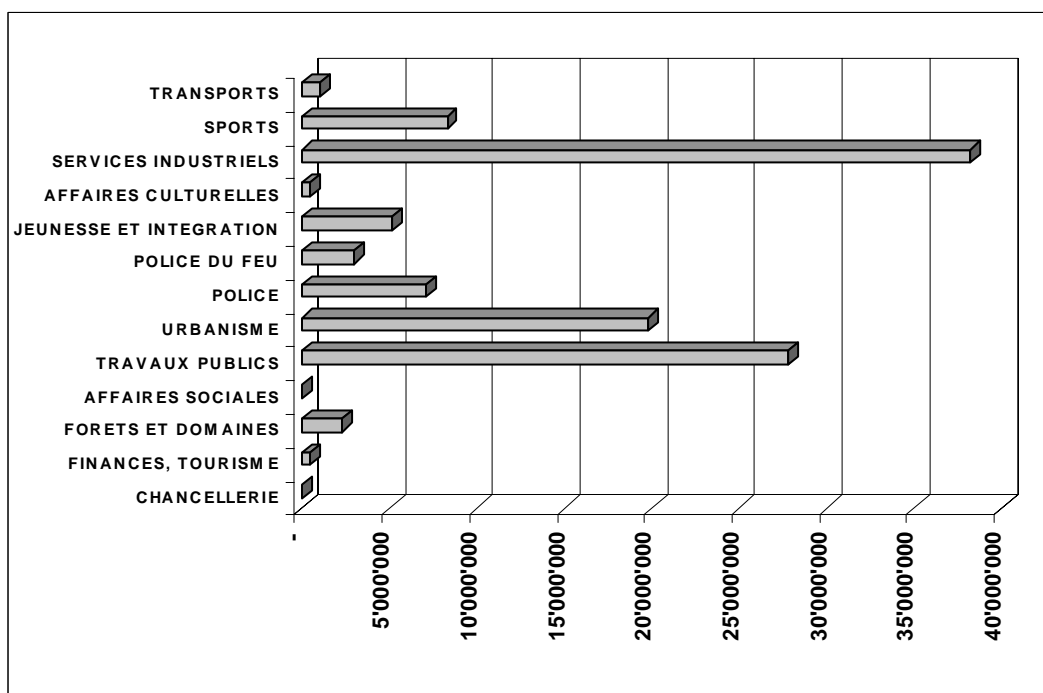
Forêts et domaines

Aux Domaines, la priorité est donnée à la réfection des fermes et bâtiments avec une dépense totale de 1,5 million de francs. Le renouvellement de notre patrimoine financier passe par des acquisitions et des ventes d'immeubles qui doivent s'équilibrer.

Urbanisme

Le programme d'entretien lourd des bâtiments du patrimoine financier constitue la principale dépense dans cette catégorie d'investissement avec un montant de 3,3 millions de francs.

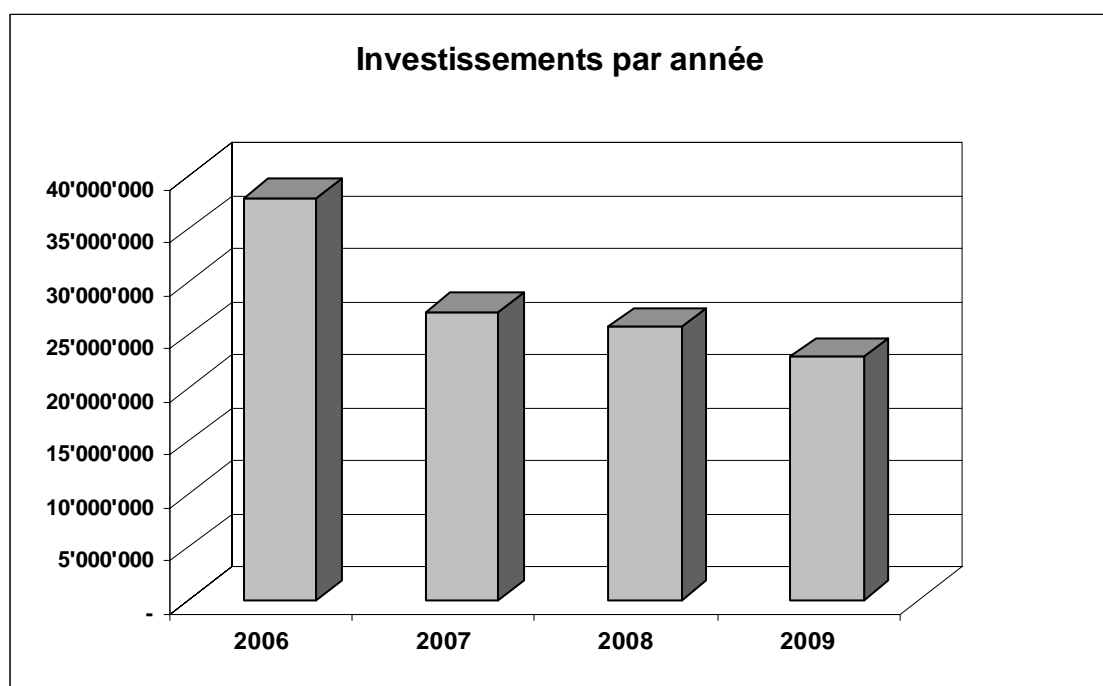
3.3. Répartition par domaine



3.4. Répartition annuelle

Le détail par année se présente comme suit :

	2006	2007	2008	2009	Total
Investissements bruts	43'983'400	29'940'000	28'920'000	27'000'000	129'843'400
Recettes	-6'005'000	-2'745'000	-3'135'000	-4'115'000	-16'000'000
Investissements nets	37'978'400	27'195'000	25'785'000	22'885'000	113'843'400



3.5. Financement

L'autofinancement est constitué par les amortissements, les variations des comptes de réserves et le report du résultat de fonctionnement. Il convient de préciser que les amortissements dans le cadre du calcul de l'autofinancement ne comprennent pas les escomptes ni les pertes et abandons (contentieux fiscal et imputations forfaitaires d'impôts). Si l'autofinancement est insuffisant, le recours à l'emprunt permet de compléter le financement des investissements. La croissance de la dette engendre des charges financières supplémentaires qui se répercutent directement sur le compte de résultat de la ville.

Partant du principe que les budgets de fonctionnement seront équilibrés, nous pouvons estimer la capacité d'autofinancement et par voie de conséquence, l'insuffisance de financement pour ces quatre prochaines années : il atteindra près de 26,8 millions de francs. Le programme d'investissements 2006 - 2009 est financé à hauteur de 76,5% par l'autofinancement et à hauteur de 23,5% par des emprunts.

	2006	2007	2008	2009	Total
Investissements nets	37'978'400	27'195'000	25'785'000	22'885'000	113'843'400
./. Autofinancement	-21'643'900	-21'655'000	-21'817'000	-21'933'000	-87'048'900
Insuffisance	16'334'500	5'540'000	3'968'000	952'000	26'794'500

3.6. Effet sur l'endettement

Toujours dans l'hypothèse de budgets équilibrés, le recours à l'emprunt nécessaire à couvrir l'insuffisance de financement s'élève à près de 26,8 millions de francs sur l'ensemble de la période. L'avancement des travaux de reprise des actifs hospitaliers par l'EHM ne nous permet pas au moment de la rédaction du présent rapport de tenir compte des effets du transfert de la dette y relative. C'est pourquoi, nous présentons une estimation de l'évolution de la dette sans tenir compte de la réduction significative de l'endettement qui en découlera.

S'agissant des taux d'intérêts, nous partons de l'hypothèse que les taux d'intérêts ne subiront pas de variation importante durant la période.

	2006	2007	2008	2009
Evolution de la dette	629'000'000	645'000'000	651'000'000	655'000'000
Taux moyen	3.60%	3.53%	3.54%	3.49%
Coût annuel estimé	22'642'250	22'752'250	23'018'250	22'833'250

Le volume d'investissements prévu, autofinancé à 76,5%, permet de maintenir presque stable la charge d'intérêts des exercices futurs.

4. Conclusion

L'important patrimoine de la ville continue d'exiger des moyens considérables pour son entretien et son renouvellement. Sans envisager de réaliser de nouvelles infrastructures générant des dépenses de fonctionnement supplémentaires, le maintien et l'entretien du patrimoine construit et naturel constituent la priorité de la planification des investissements 2006 - 2009. Près de la moitié de investissements est financée par des taxes liées à l'utilisation d'infrastructures publiques (ports) ou à la consommation (énergies, canalisations, traitement des déchets). De plus, des travaux majeurs pour l'avenir de la ville, sa population et son attractivité seront initiés, à l'exemple de l'aménagement des rives et de la 1^{ère} étape de restauration de la Collégiale.

Les perspectives économiques ne nous permettent cependant pas d'envisager une forte croissance de l'endettement, mais au contraire de la contenir à un niveau supportable pour les budgets de fonctionnement futurs. Cette exigence a également orienté la présente planification des investissements.